



Fédération Régionale  
des Chasseurs de Bretagne

FÉDÉRATIONS DÉPARTEMENTALES DES CHASSEURS :  
DES COTES D'ARMOR, DU FINISTÈRE, D'ILLE ET VILAINE, DU MORBIHAN

Kevread-Rannvro Chaseourien Breizh

KEYREADOU DEPARTAMANT CHASEOURIEN BREIZH :  
AODOU-AN-ARVOR, PENN-AR-BED, IL-HA-GWILEN, AR MOR-BIHAN

# **RAPPORT MORAL**

## **Et**

# **RAPPORT D'ACTIVITE**

## **2018-2019**

**1<sup>ER</sup> JUILLET 2018 – 30 JUIN 2019**

**FEDERATION REGIONALE DES CHASSEURS DE BRETAGNE**

Rue de la Prunelle – BP 214 – 22192 PLERIN Cedex

Tél : 02 96 58 06 34 – Fax : 09 85 82 63 31

Mél : [frcbretagne@chasseurdefrance.com](mailto:frcbretagne@chasseurdefrance.com)

## SOMMAIRE

RAPPORT MORAL DU PRESIDENT – ASSEMBLEE GENERALE DU 28 MAI 2019 .....	3
RAPPORT D'ACTIVITE	
<b>L'ACTIVITE DE LA FEDERATION REGIONALE DES CHASSEURS DURANT L'ANNEE 2018-2019</b>	
LES DONNEES GLOBALES SUR L'ANNEE 2018-2019 .....	5
LE SITE INTERNET WWW.CHASSERENBRETAGNE.FR .....	6
LA PESTE PORCINE AFRICAINE, UNE CRISE SANITAIRE EUROPEENNE QUI IMPLIQUENT LES CHASSEURS BRETONS.....	8
<b>LA REPRESENTATION DE LA CHASSE ET DES CHASSEURS DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES ET LES COMMISSIONS REGLEMENTAIRES</b>	
LES COMMISSIONS REGIONALES .....	12
LA REPRESENTATION DE LA CHASSE ET DES CHASSEURS .....	12
<b>LES ACTIONS MUTUALISEES ENTRE LES FDC PAR LA FRC BRETAGNE</b>	
LA COORDINATION DE L'INDEMNISATION DES DEGATS DE GIBIER, MISSION DE SERVICE PUBLIC. ....	14
LA FORMATION AGREEMENT CHASSE A L'ARC .....	19
LA LISTE DES ESPECES D'ANIMAUX NON DOMESTIQUES OU SUSCEPTIBLES D'OCCASIONNER DES DEGATS (ESPECES DU GROUPE 2) .....	19
BLAIREAU, MISE EN PLACE D'UN CARNET BRETON DE CHASSE SOUS TERRE ET DE DETERRAGE .....	21
<b>LES PROJETS EN COURS</b>	
L'OBSERVATOIRE DES MAMMIFERES DE BRETAGNE .....	26
TRAMES MAMMIFERES DE BRETAGNE EN COLLABORATION AVEC LE GROUPE MAMMALOGIQUE BRETON .....	28
LE PROJET BUZHUG - LA CONTAMINATION MULTI-RESIDUELLE PAR LES PESTICIDES DANS LES PAYSAGES AGRICOLES MENACE-T-ELLE LA FAUNE INGENIEURE DU SOL ET SES SERVICES ECOSYSTEMIQUES ? .....	30
L'OBSERVATOIRE REGIONAL DE L'AVIFAUNE .....	31

## **RAPPORT MORAL DU PRESIDENT**

*Messieurs les Présidents,*

*Madame l'administratrice, Messieurs les administrateurs et directeurs et madame la chargée de mission,*

*Madame PIACHAUD,*

*L'année cynégétique écoulée aura rassemblé, en un seul exercice, tout ce dont peut rêver un président de Fédération Régionale qui ne veut pas s'ennuyer : une réforme globale de la chasse française attendue, une crise sanitaire impliquant les sangliers avec des risques importants pour l'économie bretonne, le « chasse bashing », la création d'une nouvelle structure, l'Agence Bretonne de la Biodiversité et bien d'autres dossiers...*

*Tout d'abord la réforme. Nous avons conçu beaucoup d'espoir dans cette réforme engagée depuis 2017. Pour beaucoup, la réforme s'arrête au coût du permis national, mais le véritable enjeu était de définir de nouveaux flux financiers appuyant une évolution stratégique : renforcer l'échelon régional en y affectant des moyens conséquents pour faire des FRC des structures fortes, compétentes dans le domaine de l'écologie et des politiques environnementales, car c'est bien à ce niveau régional qu'elles se décident aujourd'hui et encore plus demain.*

*Or, le passage du projet de création de l'Office Français de la Biodiversité (l'OFB) modifiant les missions des Fédérations des Chasseurs au Sénat a été catastrophique sur ce point.*

*Comme l'a écrit Machiavel : « tout n'est pas politique, mais la politique s'intéresse à tout » ; notre réforme validée par le président dans ses grands principes, négociée pied à pied avec le gouvernement et les ministères s'est retrouvée piégée par la politique politicienne. Un Sénat dont la majorité avait des comptes à régler avec le président MACRON. Qui aurait pu croire un seul instant que cette chambre, grande défenderesse des territoires ruraux, détricoterait cette réforme patiemment construite, personne.*

*Les flux financiers qui devaient assurer aux FRC des enveloppes gérées par la FNC d'environ 600 000 € par FRC ont disparu. L'éco-contribution qui devait, pour partie aller à la FNC et revenir à la suite vers les FRC, irait plutôt, selon le texte voté au Sénat, que vers les FDC.*

*Une victoire à la Pyrrhus pour quelques présidents qui refusent le sens de l'histoire et qui s'opposent en cela au vote de près de 92 % des présidents de FDC lors du congrès de Lyon.*

*Aujourd'hui, entre la crise sociale des gilets jaunes, les élections européennes qui viennent de se dérouler, nous avons perdu plusieurs semaines pour que la commission mixte paritaire conclusive prévue après le passage au Sénat se réunisse et rétablisse, espérons-le, les flux financiers tels que souhaités par la FNC car sans cela on peut craindre que rien ne bouge au niveau régional. Celle-ci est annoncée pour le 20 juin.*

*En dehors de cet aspect purement financier qui vous sera présenté tout à l'heure, le Sénat a fait la part belle aux forestiers. Ainsi demain, si la commission mixte paritaire conclusive ne peut revenir sur ce point, nos plans de chasse seront asservis aux documents d'aménagement et de gestion des forêts. Comme rien n'arrive seul, la Bretagne, nos départements, nos plans de chasse seront impactés peut-être au-delà de notre volonté, Pourquoi ? Parce que le Programme Régional de la Forêt et de Bois de Bretagne prévoit une hausse de 42 % des abattements et donc des plantations avec une accélération des rotations forestières et le développement d'une sylviculture intensive. Les chevreuils bretons, notre fond de chasse collective, pourraient rapidement pâtir de ce vote sénatorial.*

*De même, une attaque en règle sur l'intégrité des ACCA à travers la réintégration des territoires en opposition qui pourrait voir exploser par la même les ACCA et favorisant le mitage des territoires de chasse.*

*Autre sujet d'inquiétude concernant la réforme de la chasse et le catastrophique passage de la loi Sénat, les données collectées par les FDC. Le Sénat a voté une transmission « gratuite et sans délai » des données collectées par les FDC à l'OFB. Cela peut paraître anodin, mais la propriété de nos données est cruciale pour assurer, dans le cadre du projet de la FNC, à la FRC un rôle central de valorisation scientifique et technique des travaux menés par les FDC. Ceci est d'autant plus crucial que partout en France, comme en Bretagne, des plateformes régionales des données naturalistes, des observatoires*

*des mammifères, des oiseaux, des insectes sont construits avec nos « amis » protecteurs de la nature, les Conseils Régionaux et l'Etat et qui attendent avec impatience les données des chasseurs. En Bretagne, nous sommes engagés avec le Groupe Mammalogique Breton et Bretagne Vivante dans l'Observatoire des Mammifères de Bretagne.*

*Cet Observatoire sera la porte d'entrée de la plateforme régionale des données naturalistes voulue par le Conseil Régional et l'Etat.*

*Aux vues de l'absence de gouvernance claire de cet observatoire que doit définir le GMB nous n'avons pas produit le travail attendu ni transmis la moindre donnée. Mais la situation ne peut rester ainsi.*

*C'est pourquoi, la politique politicienne du Sénat a généré bien plus de problèmes que de solutions et surtout beaucoup d'inquiétudes alors que cette famille politique avait généralement une bonne écoute de nos demandes.*

*Parmi les autres points de la réforme de la chasse, il y a la gestion adaptative avec notamment le lancement d'une application qui a été testé en Bretagne comme ailleurs en France, « chassadapt ».*

*Nous pouvons estimer que cette application dévolue cette année à la bécasse des bois et aux oies est l'aboutissement numérique d'une vieille idée bretonne, le PMA Bécasse, dont le président Paul LE GARZIC est le premier à avoir su, dès 1986, le mettre en place, il a été ensuite défendu par tous les présidents du Conseil Régional de la Chasse puis de la Fédération Régionale des Chasseurs avec l'aboutissement de la première mesure nationale de gestion de la pression de chasse sur une espèce migratrice : le PMA national bécasse des bois en 2011.*

*C'était le premier pas vers la gestion adaptative voulue aujourd'hui par le président SCHRAEN qui a compris que la reconquête de la chasse passait par la modération des prélèvements et leur connaissance.*

*En cela, nous, Bretons, avons été des précurseurs, mais il faut rajouter encore une fois « nos amis protecteurs de la nature » qui ont bien saisi l'intérêt d'un tel process qui permettrait de revenir sur le statut de beaucoup d'autres espèces en autre protégées, cela les irrite passablement et du coup elles font tout ce qui est possible pour enrayer la mise en œuvre de la chasse adaptative.*

*La crise de la Peste Porcine Africaine ou de la Fièvre Porcine Africaine pour le dire de manière politiquement correcte a secoué notre début d'année cynégétique et les conséquences de celle-ci s'étendront bien au-delà de cette saison.*

*Dès le lendemain de la déclaration officielle, soit le 14 septembre, j'étais convoqué à la DRAAF et chaque fin de semaine du mois de septembre a connu ce même rituel.*

*La PPA ne s'aventurant pas en France, les rendez-vous sont devenus mensuels au sein du CROPSAV. Nous avons donné des gages de notre bonne volonté en créant une plaquette d'information, en relayant les messages nationaux à nos adhérents, en leur demandant de chasser plus et d'être vigilants en cas de mortalité suspecte, mais cela n'était pas encore suffisant.*

*Au final, cette crise a donné des idées à l'administration et aux agriculteurs pour atteindre deux objectifs:*

- 1. baisser les populations de sangliers (bien que 5 fois inférieur en Bretagne à la moyenne nationale),*
- 2. entamer un travail sur la collecte des déchets de venaison.*

*Nous avons aussi vu un OVNI administratif apparaître, un comité régional de gestion du sanglier chargé spécifiquement de ces sujets. Comme vous le voyez, même si le cadre réglementaire habituel de la chasse est la réglementation départementale (SDGC, arrêtés préfectoraux), l'épisode PPA donne des idées à l'administration et à d'autres pour inventer des « machins » pour influencer nos décisions en matière de politique cynégétique. Soyons vigilants.*

*Cette vigilance est aussi à avoir dans nos comportements car des mouvements minoritaires ont entretenu un climat délétère durant toute la saison de chasse et même après. Ce « chasse bashing » s'est traduit dans notre région par des actions récurrentes d'un groupuscule, AVA Bretagne, des consultations publiques sur le déterrage du blaireau qui faisaient la part belle à la sensiblerie. Ce phénomène largement minoritaire sur le terrain, a attiré une attention des médias démesurée.*

*La manifestation de Paimpont le 30 mars dernier a pu montrer la réalité des rapports de force, quelques hurluberlus contre 3000 personnes réunies dans le calme pour partager un moment de convivialité et*

*rappeler leur attachement à la vénerie et plus encore à la chasse. Les quatre fédérations bretonnes ont bien manifesté leur unité en participant à cet évènement.*

*La FRC Bretagne participe aussi aux travaux d'élaboration d'une prochaine Agence Bretonne de la Biodiversité, structure voulue par le Conseil Régional et l'Etat (l'AFB Bretagne / Pays de Loire). Cette structure entraînera la dissolution de l'Association des Gestionnaires des Espaces Naturels créée il y a deux ans et dans laquelle la FRC Bretagne assurait le rôle de secrétaire. Pourquoi cette nouvelle structure ? elle sera chargée de différentes missions dévolues à l'Agence Française de la Biodiversité, prochainement Office Français de la Biodiversité. En Bretagne, cela concernera :*

- a. Coordination et animation d'un réseau d'acteurs de la biodiversité en Bretagne (eau, terre, mer, paysages);*
- b. Soutien à la définition et la mise en œuvre de démarches stratégiques régionales ;*
- c. Appui technique et expertise auprès des acteurs bretons et des territoires pour la planification des politiques publiques et le montage et le développement de projets ;*
- d. Développement, diffusion, partage des connaissances relatives à la biodiversité;*
- e. Communication, sensibilisation, éducation et mobilisation des citoyens et des opérateurs.*

*Elle sera donc le « bras armé » du conseil régional de l'OFB avec des moyens dédiés à hauteur de 630 000 € par an.*

*Nous attendons prochainement un courrier du Conseil Régional qui validera notre participation à cette ABB au sein de son conseil d'administration.*

*Cette ABB comme l'OFB vont voir le jour en janvier 2020. Espérons que ces deux entités soient au service de tous et non au service d'une technocratie déconnectée des réalités et flattant des associations de protection de l'environnement qui veulent confier la chasse et la gestion des espèces à des fonctionnaires nous ôtant là notre raison d'être, chasser pour le plaisir, aller à la rencontre du sauvage et partager les plaisirs de la vie.*

*Car la chasse est la vie. Notre force est dans notre vision d'une écologie progressiste qui n'est pas en contradiction avec nos traditions. Comme beaucoup de ruraux, nous sommes contre l'écologie punitive, doctrinaire et idéologique et qui veut nous interdire la chasse comme mode de vie.*

*Nous vivons la nature au milieu d'elle-même, pas de façon contemplative, là où la mort et la vie se côtoient à chaque instant.*

*Je vous remercie de votre attention,*

*Le président,*

**André DOUARD**

## **RAPPORT D'ACTIVITE**

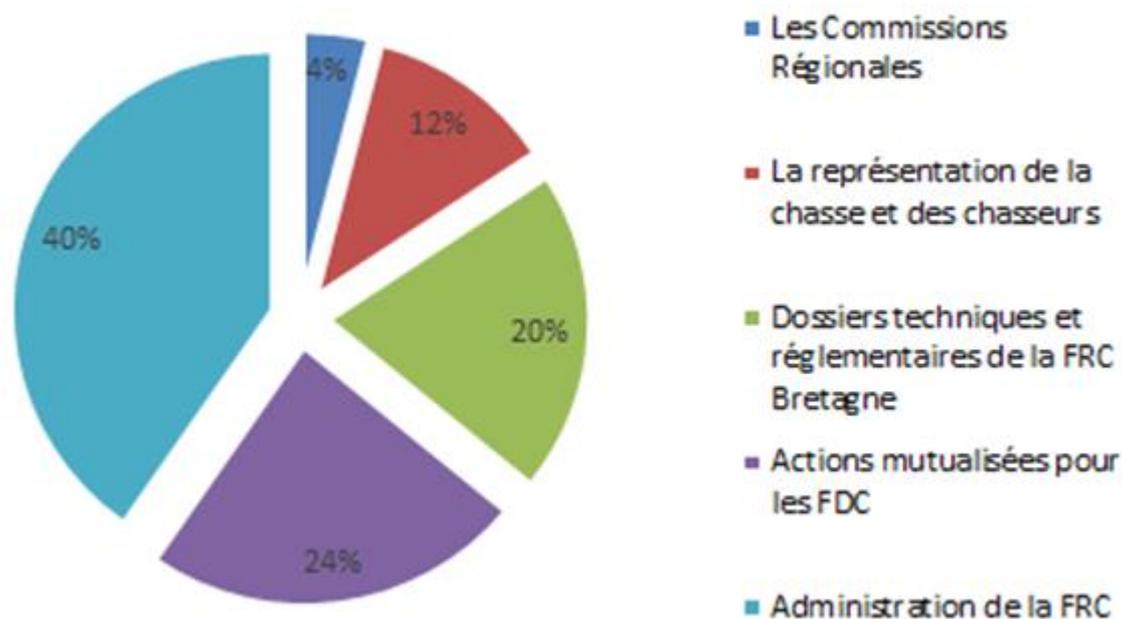
### **1. L'activité de la Fédération Régionale des Chasseurs durant l'année 2018-2019.**

#### **1.1. Données globales sur l'année 2018-2019.**

La FRC Bretagne comprend un salarié permanent. Pour remplir ses missions, le salarié de la FRC a parcourus 18 000 km pour les actions de représentations, les réunions internes. Il a assisté ou organisé 45 réunions et rendez-vous.

La FRC Bretagne a formé 89 candidats à l'agrément « chasse à l'arc ».

## bilan d'activité du salarié de la FRC Bretagne

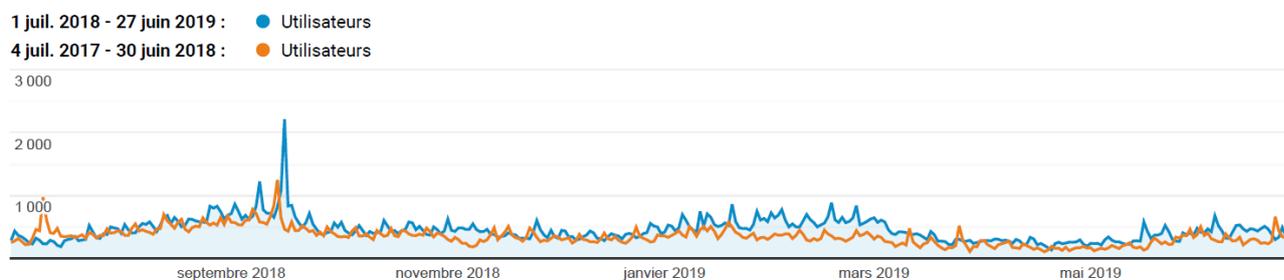


L'évaluation de l'activité du salarié de la FRC donne la répartition des tâches et missions suivante : soit 40 % pour l'administration de la FRC Bretagne, 4 % pour les activités des commissions régionales, les autres parties se répartissent entre les actions mutualisées pour les FDC 24 % et la représentation chasse et chasseurs 12 % et les dossiers techniques et réglementaires suivis par la FRC pour 20 %.

### 1.2. le site Internet [www.chasserenbretagne.fr](http://www.chasserenbretagne.fr) .

Le site Internet mutualisé des fédérations des chasseurs de Bretagne a été mis en ligne le 6 janvier 2014.

#### 1.2.1. Quelques données statistiques sur le site sur l'année 2018-2019 :



Sur la période 1<sup>er</sup> juillet 2018 – 28 juin 2018, l'activité du site Internet a connu des fluctuations importantes.

Ces variations sont liées pour l'essentiel à l'actualité cynégétique. Les chasseurs souhaitent être tenus informés des évolutions réglementaires liées à la pratique de la chasse, les évolutions liées à des zoonoses qui peuvent influencer sur leur pratique.

Utilisateurs

36,95 %

113 154 / 82 627



Nouveaux utilisateurs

36,71 %

110 626 / 80 920



Sessions

29,40 %

179 053 / 138 369



Nombre de sessions par utilisateur

-5,51 %

1,58 / 1,67



Pages vues

18,33 %

533 735 / 451 047



Pages/session

-8,55 %

2,98 / 3,26



Durée moyenne des sessions

-14,14 %

00:02:30 / 00:02:54



Taux de rebond

16,80 %

46,35 % / 39,68 %



### Analyse générale

Sur la période 1<sup>er</sup> juillet 2017 - 30 juin 2018, le site chasserenbretagne.fr a connu plus de 113 000 utilisateurs (+ 36% par rapport à l'année précédente) avec plus de 533 000 pages (+17,15%), soit une moyenne de 1 460 pages par jour (+18,33%).

Le temps moyen de chaque session est de 2 minutes et 30 secondes (-20 secondes) avec près de 3 pages parcourues. Le nombre moyen de session par utilisateur est de 1,58, en léger recul par rapport à l'année précédente.

24 000 visiteurs sont des visiteurs réguliers. Ils représentent 38 % des sessions pour une durée moyenne de 3 minutes et 30 secondes.

Le nombre de visiteurs a fortement cru cette année avec le développement des sessions sur téléphone portable qui représentent désormais 40 % des utilisateurs et 8% pour les tablettes.

Au final, le site sert donc à répondre à une question pratique plus qu'à un lieu de visite virtuelle.

La refonte voulue du site Internet devra tenir compte des aspirations des usagers actuels par une analyse fine de leurs comportements.

### 1.2.2. Comment est parcouru le site [www.chasserenbretagne.fr](http://www.chasserenbretagne.fr) ?

Page	Pages vues	Vues uniques	Temps moyen passé sur la page	Entrées
	18,33 %  533 735 / 451 047	18,18 %  379 645 / 321 236	2,05 %  00:01:16 / 00:01:17	29,40 %  179 050 / 138 366
<b>1. /fdc35/mobile</b>				
1 juil. 2018 - 27 juin 2019	33 821 (6,34 %)	17 656 (4,65 %)	00:00:39	15 513 (8,66 %)
4 juil. 2017 - 30 juin 2018	23 896 (5,30 %)	12 227 (3,81 %)	00:00:37	11 016 (7,96 %)
<b>Modification (en %)</b>	<b>41,53 %</b>	<b>44,40 %</b>	<b>4,25 %</b>	<b>40,82 %</b>
<b>2. /fdc22/mobile</b>				
1 juil. 2018 - 27 juin 2019	28 479 (5,34 %)	14 818 (3,90 %)	00:00:42	12 197 (6,81 %)
4 juil. 2017 - 30 juin 2018	18 077 (4,01 %)	9 209 (2,87 %)	00:00:46	7 672 (5,54 %)
<b>Modification (en %)</b>	<b>57,54 %</b>	<b>60,91 %</b>	<b>-8,54 %</b>	<b>58,98 %</b>
<b>3. /fdc22/</b>				
1 juil. 2018 - 27 juin 2019	25 297 (4,74 %)	16 357 (4,31 %)	00:01:01	13 799 (7,71 %)
4 juil. 2017 - 30 juin 2018	24 198 (5,36 %)	15 951 (4,97 %)	00:01:01	13 549 (9,79 %)
<b>Modification (en %)</b>	<b>4,54 %</b>	<b>2,55 %</b>	<b>-0,21 %</b>	<b>1,85 %</b>
<b>4. /fdc56/mobile</b>				
1 juil. 2018 - 27 juin 2019	22 305 (4,18 %)	11 752 (3,10 %)	00:00:42	9 790 (5,47 %)
4 juil. 2017 - 30 juin 2018	16 089 (3,57 %)	8 801 (2,74 %)	00:00:42	7 528 (5,44 %)
<b>Modification (en %)</b>	<b>38,64 %</b>	<b>33,53 %</b>	<b>-1,88 %</b>	<b>30,05 %</b>
<b>5. /fdc29/mobile</b>				
1 juil. 2018 - 27 juin 2019	21 485 (4,03 %)	11 763 (3,10 %)	00:00:37	9 395 (5,25 %)
4 juil. 2017 - 30 juin 2018	15 485 (3,43 %)	8 391 (2,61 %)	00:00:42	7 146 (5,16 %)
<b>Modification (en %)</b>	<b>38,75 %</b>	<b>40,19 %</b>	<b>-12,43 %</b>	<b>31,47 %</b>

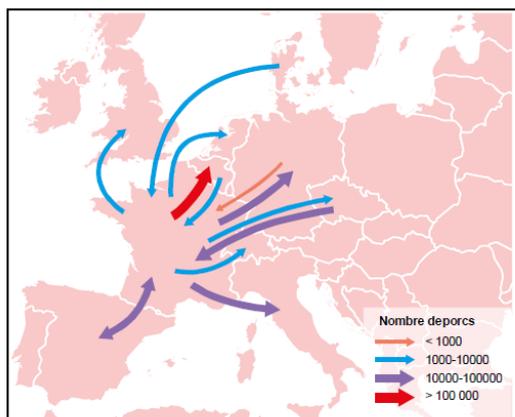
La prise en compte des cinq premières entrées pour les pages vues montrent le poids des connexions via les téléphones portables. Quatre des cinq premières entrées concernent les applications mobiles du site. Chacune de ces applications mobiles voit le nombre de pages vues à travers elle en hausse de près de 40% pour chaque département. A elles seules, ces applications mobiles concernent 19,1 % des pages vues du site [www.chasserenbretagne.fr](http://www.chasserenbretagne.fr).

### 1.3. La Peste Porcine Africaine (PPA), une crise sanitaire européenne qui implique les chasseurs bretons.

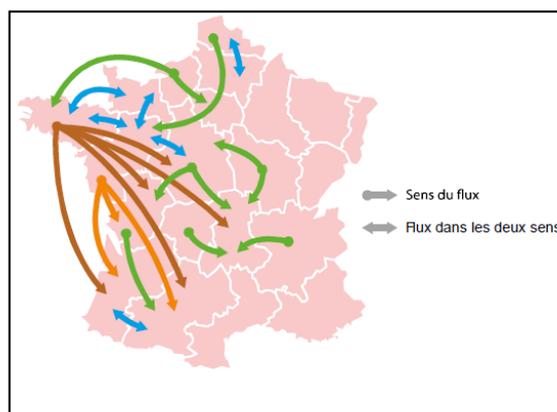
#### 1.3.1. Une émergence brutale de la PPA en Belgique qui menace la production française et en particulier bretonne.

Le 13 septembre 2018 les autorités belges ont confirmé l'infection de deux sangliers par le virus de la PPA. Cette maladie très contagieuse pour les suidés (porcs domestiques et sangliers en Europe) représente un danger majeur pour toute la filière de la production porcine. En effet, dès qu'un pays n'est plus indemne de PPA de nombreux pays importateurs lui ferment leurs portes.

La Bretagne est fortement concernée par ce risque sanitaire. La production porcine est l'orientation économique de 5 515 exploitations en Bretagne. Ces dernières produisent 57 % du porc français. L'industrie amont et aval de cette production (fabrication d'aliments, abattoirs, salaisons ... ) représentent plusieurs milliers d'emplois en Bretagne. Enfin, le transport lié à cette filière concerne plusieurs milliers de camions et de milliers de porcs :



**Figure 1 :** Mouvements de porcs charcutiers entre la France et l'UE en 2014 (sources : Ifip, Eurostat)



**Figure 2 :** Flux de plus de 50 000 porcs charcutiers entre régions françaises en 2014 (Sources : Ifip, BDPORC)

### 1.3.2. La FRC Bretagne, acteur incontournable de la crise sanitaire de la PPA.

Dès le 14 septembre 2018 un groupe technique sous l'autorité de la DRAAF Bretagne est mis en place et auquel participe la FRC Bretagne. La participation de la FRC Bretagne est liée au risque de diffusion de la PPA parmi les sangliers bretons par différents vecteurs (véhicules infectés, restes de charcuteries porteurs du virus de la PPA, lâchers clandestins d'animaux malades comme en Belgique ... ).

A la suite de ce premier groupe technique, d'autres ont eu lieu de manière hebdomadaire tout au long du mois de septembre. Les premiers objectifs de l'administration étaient de déterminer les moyens d'impliquer les chasseurs et le grand public pour savoir comment réagir en cas de découverte d'un sanglier mort ou agonisant.

La FRC Bretagne a aussi assuré une mission de coordination des FDC sur cette question sanitaire en organisant une réunion des FDC le 20 septembre pour faire le point sur les différentes actions menées dans les départements.

A la suite, la DRAAF a réuni un CROPSAV mensuel sur la fin de l'année 2018 et lors de chacune d'entre eux chaque FDC participait pour faire état de ses particularités locales.

### 1.3.3. Les actions de la FRC et des FDC dans le cadre de la crise de la PPA.

En l'absence d'outils de communication nationale dans cette période de crise de sanitaire, la FRC Bretagne a proposé la réalisation d'un plaquette d'information à destination des chasseurs.

La plaquette d'information ci-après a été réalisée sur la période octobre-novembre 2018 avec le concours de la FNC, des FDC pour la relecture et le soutien du préfet de région qui en a signé le propos introductif.

Elle a été éditée à 25 000 exemplaires et adressée selon les départements directement aux chasseurs adhérents via les revues, aux responsables de territoires de chasse par courrier, par mail et a été mise en ligne sur le site Internet [www.chasserenbretagne.fr](http://www.chasserenbretagne.fr) .

# Peste Porcine Africaine

LE RÔLE CLÉ DES CHASSEURS - SENTINELLES DE LA NATURE



Début septembre 2018, les autorités belges ont confirmé l'infection par le virus de la peste porcine africaine (PPA) de plusieurs sangliers sur des communes proches de la frontière française.

La PPA est une maladie virale qui affecte les suidés sauvages et domestiques (porcs et sangliers). Elle entraîne de fortes mortalités et constitue donc une menace majeure pour les élevages de porcs français.

Elle est non transmissible à l'homme, mais elle peut être transportée de façon vectorielle (chiens, véhicules, personnes, etc.). Les chiens ne contractent pas la maladie.

Les activités humaines représentent le risque majeur de diffusion à moyenne ou longue distance de la PPA, que ce soit pour la faune sauvage ou l'élevage de porcs.

Il n'existe ni vaccin, ni traitement contre cette infection dont les conséquences économiques seraient catastrophiques pour la Bretagne, première région française pour la production porcine.

Afin de prévenir l'introduction du virus dans notre région, il y a lieu de renforcer la vigilance et la surveillance de tous.

Les chasseurs sont à ce titre les sentinelles de la Nature et leur implication dans cette surveillance est cruciale. Les sangliers doivent particulièrement être surveillés.

Ce document vous informe des principaux éléments à connaître dans le cadre de la pratique de la chasse.

*Je vous remercie par avance de votre vigilance.*  
 Le préfet de la région Bretagne,  
 Préfet d'Ille-et-Vilaine  
 Christophe Mirmard

**Qu'est-ce que la Peste Porcine Africaine ?**  
 Une maladie virale, très contagieuse, mortelle.

**Où est atteint ?**  
 Les porcs domestiques et sangliers. Les suidés sauvages africains sont porteurs inapparents. Pas de risque pour les humains.

**Quels symptômes ?**  
 Incubation : 3-15 jours (3-4 jours en forme aigüe).  
 Mort subite sans autre signe.  
 Fièvre élevée (40,5 à 42°) et/ou hypothermie (< 38°), rougeur de la peau, diminution de l'appétit, cyanose (extrémités bleues), incoordination motrice dans les 24-48h avant la mort, vomissements, diarrhée parfois sanguinolente, larvage, avortement, mort dans les 6/13 jours (voire 20 jours).  
 Tous les âges sont concernés.

**Quels risques ?**  
 Porcs et sangliers : mortalité proche de 100 % en 4 à 13 jours.  
 En Bretagne : restrictions des mouvements d'animaux, abattage d'élevages.  
 En France : baisse (forte et durable) du cours du porc, fermeture des exportations vers certains pays.

**Où est le virus ?**  
 Pendant combien de temps ?  
 Dans le sang, les tissus (viande), sécrétions et excréments des animaux malades ou morts.  
 Pendant : 4 à 10 jours dans les fécès, plusieurs mois dans les produits à base de porc, des années dans la viande congelée.

## LORS DE LA PRATIQUE DE LA CHASSE, vous trouvez un (des) sanglier(s) mort(s) ou au comportement anormal, que faire ?



- Géolocaliser le(s) cadavre(s) mais ne pas le(s) déplacer, créer un périmètre de « protection » (banderoles...);
- Éloigner les chiens pour qu'ils ne rentrent pas en contact avec le(s) sanglier(s);
- Avertir immédiatement les services compétents (voir coordonnées en fin de document);
- Nettoyer sur place soigneusement et minutieusement votre matériel et vos chiens (pattes) à l'eau savonneuse (prévoir un jerrycan d'eau savonneuse dans le véhicule de chasse);
- Ne pas approcher de l'enceinte d'un élevage de porcs et de sangliers et éviter tout contact avec des porcs et des sangliers pendant 72 h;
- Conserver les carcasses de sangliers et cervidés de la chasse du jour (dans une chambre froide si possible) si une analyse est réalisée sur un sanglier trouvé mort sur le territoire de chasse dans l'attente des résultats de l'analyse.

## AUTRES MESURES À PRENDRE dans le cadre de la pratique de la chasse

- Interdiction de nourrir les sangliers avec des déchets alimentaires, quelle que soit leur origine.

## TRAITEMENT DES SANGLIERS TUÉS À LA CHASSE

- Éviscérer les sangliers dans des locaux appropriés;
- Nettoyer et désinfecter les locaux où sont traités les sangliers (eau de javel, soude caustique, Septicid Nat®, Virkon S®...);
- Ne pas disperser les viscères et autres déchets de venaison (peau, tête...) dans la nature.

## LORS DE L'EXAMEN DE LA VENAISON, ces symptômes doivent vous alerter

- Rate élargie noire et friable;
- Et/ou ganglions hypertrophiés et hémorragiques.

CONTACTEZ LES SERVICES COMPÉTENTS (coordonnées en fin de document).

## Lors de voyages de chasse (hors France)

- Éviter d'effectuer des voyages à destination ou depuis un pays non-indemne de PPA; La carte des zones infectées est consultable sur ce site <https://www.pplateforme-esa.fr/> (bouton « carte interactive multi-maladies » à gauche);
- Effectuer un nettoyage/désinfection complet du véhicule et du matériel de chasse avant de rentrer sur le territoire français. Réaliser un second nettoyage/désinfection avant toute nouvelle utilisation en France;
- Ne pas emmener vos chiens;
- Ne pas rapporter de la viande de sangliers, de porcs ou des trophées de chasse;
- Éviter tout contact avec les porcs ou sangliers dans les zones contaminées;
- Éviter tout contact avec des élevages de porcs ou de particuliers ayant des porcs domestiques à votre retour pendant 72 h.



## COORDONNÉES DES SERVICES À CONTACTER en cas de suspicion de Peste Porcine Africaine

**Côtes-d'Armor**  
 • SD ONCFS : 02 96 33 01 71 - [sd22@oncfs.gouv.fr](mailto:sd22@oncfs.gouv.fr)  
 • FDC des Côtes-d'Armor : 06 71 26 88 19 - Interlocuteur SAGIR

**Finistère**  
 • SD ONCFS : 02 98 82 69 24 - [sd29@oncfs.gouv.fr](mailto:sd29@oncfs.gouv.fr)  
 • FDC du Finistère : 06 73 86 64 67 - Interlocutrice SAGIR  
 • Votre administrateur de secteur dont les coordonnées figurent sur le site internet.

**Ille-et-Vilaine**  
 • SD ONCFS : 02 99 4115 99 - [sd35@oncfs.gouv.fr](mailto:sd35@oncfs.gouv.fr)  
 • FDC d'Ille-et-Vilaine : contactez les agents de développement (coordonnées sur : <https://www.chasseenbretagne.fr/fdc35/>)

**Morbihan**  
 • SD ONCFS : 02 97 47 02 83 - [sd56@oncfs.gouv.fr](mailto:sd56@oncfs.gouv.fr)  
 • FDC du Morbihan : 06 85 75 56 30 - Interlocuteur SAGIR

Crédit : Getty Images, Agence France Presse, Agence France Presse - 30 jours de validité sur la page



La FRC a pu aussi montrer aux représentants porcins comme à l'administration les différentes actions de sensibilisation des chasseurs et de leurs responsables réalisées sur l'année précédente l'arrivée de la PPA en Belgique :

Département	Nature de l'action	Public	autres informations
Côtes d'Armor	En réunions de secteur (13)	chasseurs (650)	répartition sur tout le département, plutôt des responsables de territoires de chasse
	Réunions avec les acteurs agricoles : Chambres, OS Porc Bretagne		
	Réunion sous l'égide de la DDPP22 avec tous les acteurs possibles (syndicats agricoles, gendarmerie ....)		
Finistère	En réunions de secteur (15), informations succinctes par vétérinaire.	chasseurs (750)	répartition sur tout le département, plutôt des responsables de territoires de chasse
	Rencontre avec le Président de la Chambre d'Agriculture avant une conférence de presse conjointe.		
	Information complète à l'AG FDC 29 par vétérinaire extérieur au Finistère	chasseurs (300)	Présence du Secrétaire Général de la Préfecture, du Député et Président de groupe parlementaire « la république en marche » à l'Assemblée Nationale Richard FERRAND, du Président de la Chambre d'Agriculture et du Président de la FDSEA 29.
Ille et Vilaine	En réunion de secteur (6)	chasseurs (500 à 600)	répartition sur tout le département, plutôt des responsables de territoires de chasse
	mars 2017, conférence de presse avec OS Porc Bretagne		
	sensibilisation des chasseurs lors de réunions		
Morbihan	Information complète à l'AG par un vétérinaire, Vice-président de la FDC du Morbihan	chasseurs (500)	
	Parution prévue dans la prochaine lettre d'information destinée aux responsables des territoires de chasse	800 exemplaires	
	Revue de septembre, article prévue	12 000 exemplaires	
	Transmission de la présentation de l'AG de la FNC à différents interlocuteurs politiques		

Les acteurs agricoles et l'état ont pu constater la mobilisation des chasseurs bretons sur cette question avant même les cas belges.

#### 1.3.4. La mise en place d'un comité régional de gestion du sanglier.

Le préfet de région a décidé la création d'un groupe technique lors du CROPSAV d'octobre 2018 devenu en janvier 2019 un comité régional de gestion du sanglier. Les objectifs de ce comité de gestion sont doubles :

- Identifier les moyens permettant d'accentuer la pression de chasse sur la population de sangliers dans le contexte actuel de risque PPA et ce afin de réduire à son maximum le risque de contamination des élevages porcins à partir de la faune sauvage.
- Poursuivre les échanges relatifs aux modalités de gestion des déchets de venaison suite à la réunion du 14 novembre 2018.

Ce comité régional de gestion du sanglier s'est réuni en février puis dans le cadre du CROPSAV d'avril 2019.

#### 1.3.5. Les évolutions réglementaires et de pratiques de chasse sur sanglier issues des travaux du comité régional de gestion du sanglier.

Les évolutions réglementaires et de pratiques de chasse sont de deux ordres :

- Interdiction de l'agrainage
- Extension maximale de la période de chasse par la possibilité de détruire les sangliers en mars et de les chasser à l'affût/approche dès le 1<sup>er</sup> juin dans les quatre départements.

## La représentation de la chasse et des chasseurs dans les politiques publiques et les commissions réglementaires et partenariat institutionnel.

### 1. Les commissions régionales.

Les Commissions régionales auxquelles a participé le personnel de la FRC et le temps de préparation consacré à ces dernières :

	Nbre de jours	
<b>Les Commissions Régionales</b>	<b>7,70</b>	<b>4,02%</b>
Breizh bocage	0,50	0,26%
CRFPF	0,70	0,37%
Pôle métier Biodiversité (plateforme régionale naturaliste)	1,30	0,68%
CROPSAV - comité régional de suivi sanglier	5,20	2,72%

La FRC Bretagne a aussi siégé durant l'année 2018-2019 dans les commissions suivantes :

- ✓ La Commission Régionale de la Forêt et des Produits Forestiers. La FRC Bretagne représente les usagers des forêts que sont les chasseurs. Elle émet un avis sur les différents projets de financements présentés par les acteurs économiques de la filière « bois », notamment les projets « Breizh Forêt Bois ». C'est le président de la FRC qui y siège. Le directeur remplace le président lors de comités techniques.
- ✓ PEFC-Ouest. Association d'éco-certification forestière, la FRC y siège dans le collège des usagers.
- ✓ La Commission Consultative de la Chasse en Forêt Domaniale. Instance qui permet aux adjudicataires des forêts domaniales, à l'ONF et aux FDC d'aborder le bilan de la saison précédente en terme de prélèvements, réglementation en cours ou à venir.

### 2. La représentation de la chasse et des chasseurs

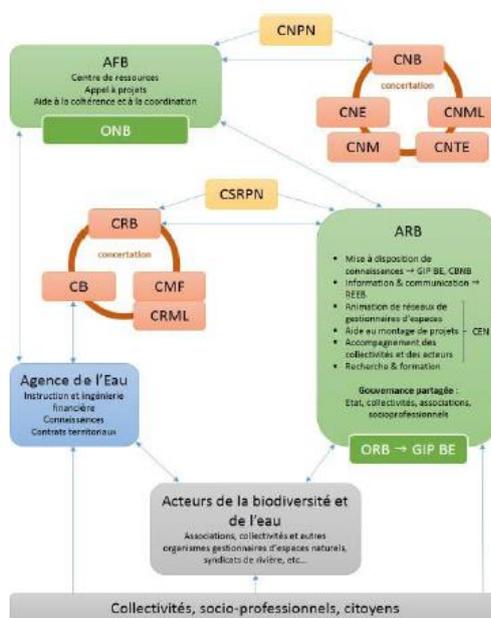
<b>La représentation de la chasse et des chasseurs</b>	<b>27,40</b>	<b>13,94%</b>
Conseil régional de Bretagne - ABB, SRADETT - COOP BREIZH	11,15	5,67%
GIP Bretagne-Environnement	3,00	1,53%
Sanitaire (PPA) - réunions de crise	4,05	2,06%
GDS (ASR)	0,00	0,00%
Collectif des APN - AGENB	6,90	3,51%
Association du PDF	0,00	0,00%
AG des FDC + journée convivialité FDC	2,00	1,02%
Comité de pilotage Bocage - LTC	0,30	0,15%

La FRC Bretagne a été impliquée dans la création de l'Agence Bretonne de la Biodiversité notamment en tant que membre de l'AGENB. La FRC Bretagne a demandé à être membre du conseil d'administration du prochain Etablissement Public de Coopération Environnementale (EPCE) qui sera chargé le support juridique de l'ABB, ce qui a été accordé par le Conseil Régional et l'Etat.

La FRC a participé aux différents rendez-vous et ateliers d'élaboration de la Cop Breizh et du SRADETT qui sera un document intégrateur de plusieurs schémas préexistants comme le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) qui avait fait de la FRC et des FDC des acteurs de la mise en œuvre de projets favorables à la biodiversité en agriculture.

Le personnel de la FRC s'est aussi impliqué dans le fonctionnement de l'AGENB en assurant le secrétariat des conseils d'administration et de l'assemblée générale.

Cette association a pour ambition d'être l'interface entre la prochaine « Agence Bretonne de la Biodiversité » (Agence Régionale de la Biodiversité au niveau national) et les associations de protection de la Nature en Bretagne. Elle a le rôle d'opérateur du réseau régional des gestionnaires selon le schéma suivant :



Elle a été créée le 8 octobre 2016. Le président de la FRC Bretagne est le secrétaire de cette nouvelle association.

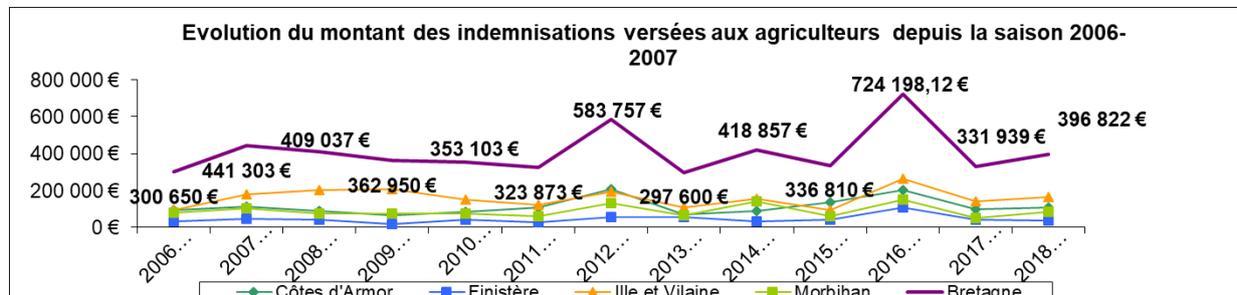
## Les actions mutualisées entre les FDC par la FRC Bretagne

Les actions mutualisées de la FRC sont par essence variées :

Actions mutualisées pour les FDC	45,43	23,12%
stage tronçonneuse	3,65	1,86%
Commission Régionale Dégâts	15,03	7,65%
Formation "agrément chasse à l'arc" (suivi administratif et affiche)	6,78	3,45%
réunion des directeurs et cadres de FDC	6,30	3,21%
réunion technique (nuisibles, cartouches, Blaireau, PNG Courlis)	13,67	6,96%

## 1. La coordination de l'indemnisation des dégâts de gibier, mission de service public.

La Fédération Régionale des Chasseurs de Bretagne anime une commission régionale d'indemnisation unique en France. Cette commission réunit des représentants des Fédérations des Chasseurs et des représentants agricoles, des Chambres d'Agriculture comme du syndicalisme.



Après le record de la saison 2016-2017, les indemnisations 2017-2018 sont revenues à un niveau plus habituel (332 k €).

Cependant, les indemnisations de la campagne 2018-2019 sont déjà plus élevées que celles de l'an passé alors que les barèmes de réensemencement et de de remises en état des prairies n'aient pas été encore approuvés dans trois des quatre départements.

La première des raisons est la forte hausse des denrées agricoles lors des récoltes 2018.

Mais La raison principale reste la hausse de la présence des sangliers. Un nouveau plafond est franchi avec 10 002 sangliers tués lors de la saison 2018-2019 contre 4 445 durant la saison 2014-2015 (+ 125 % en 5 ans).

Si les cours des denrées agricoles sont actuellement en baisse, la forte présence des sangliers dans les campagnes bretonnes fait craindre une hausse des dégâts et des indemnisations lors de ce printemps.

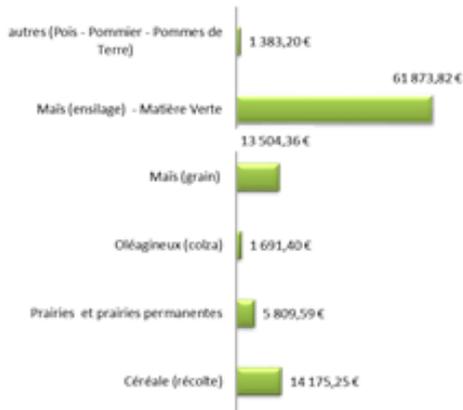
*Des tensions en cours et à venir sur la procédure actuelle d'indemnisation.*

Les forestiers font pression pour obtenir la fin du plan de chasse chevreuil, ce qui modifierait notablement l'équilibre financier des budgets dégâts des FDC. Ainsi lors du passage de la loi concernant la fusion de l'Agence Française de la Biodiversité avec l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, les sénateurs ont modifié le projet de loi pour que l'élaboration des plans de chasse soient soumis aux documents de gestion forestiers. Fort heureusement la commission mixte paritaire conclusive du 25 juin 2019 est revenue sur ce point.

Cependant le projet de loi qui sera prochainement approuvé ne remet pas en question de mode de financement de l'indemnisation des dégâts qui est aujourd'hui, avec l'expansion du sanglier, au bord d'un risque financier important pour les FDC. C'est un prochain chantier de travail pour la FNC.

## Saison 2017-2018, analyse départementale Côtes d'Armor

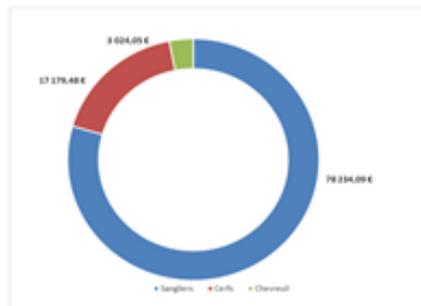
Répartition des indemnisations par culture 2017-2018



**98 437,62 € de dégâts indemnisés**

0,02 % de la SAU est impactée par les dégâts de grand gibier

Sangliers : 1636 dont 88 en parcs et enclos  
soit 0,233 sanglier aux 100 ha  
(moyenne française : 1,3 sanglier aux 100 ha)



4

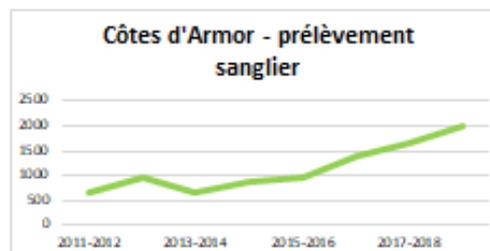
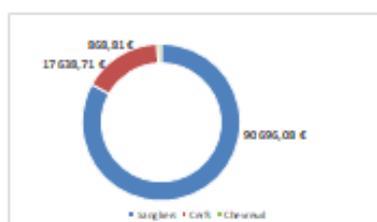
## Saison 2018-2019, analyse départementale Côtes d'Armor

Répartition des indemnisations par culture 2018-2019 (mai 2019)



**109 203,60 € de dégâts indemnisés**

**2009 sangliers prélevés**



## Saison 2017-2018, analyse départementale Finistère

Répartition des indemnités par culture 2017-2018

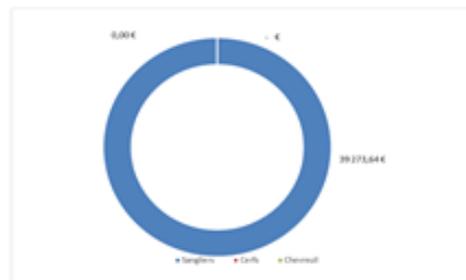


39 273,64 € de dégâts indemnisés

0,008 % de la SAU est impactée par les dégâts de grand gibier

Sangliers : 850

soit 0,125 sanglier aux 100 ha (moyenne française : 1,3 sanglier aux 100 ha)



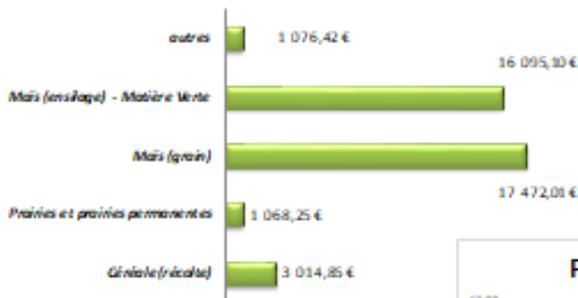
28 mai 2019

Assemblée Générale - FRC Bretagne - Brennilis

6

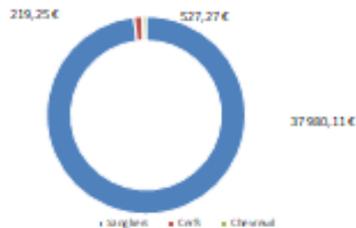
## Saison 2018-2019, analyse départementale Finistère

Répartition des indemnités par culture 2018-2019



38 726,63 € de dégâts indemnisés

1 086 sangliers prélevés



28 mai 2019

Assemblée Générale - FRC Bretagne - Brennilis

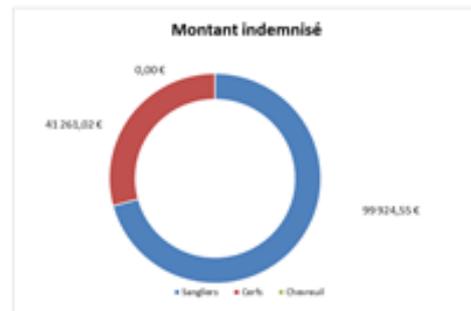
7

## Saison 2017-2018, analyse départementale Ille et Vilaine

141 185,57 € de dégâts indemnisés

0,028 % de la SAU est impactée par les dégâts de grand gibier

Sangliers : 3 206 soit 0,467 sanglier aux 100 ha (moyenne française : 1,3 sanglier aux 100 ha)



28 mai 2019

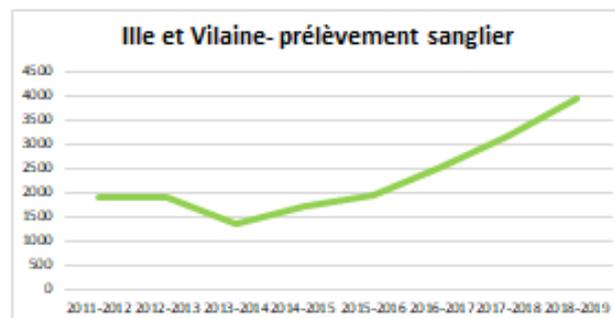
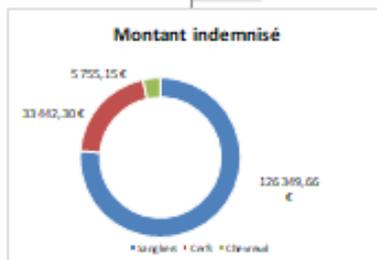
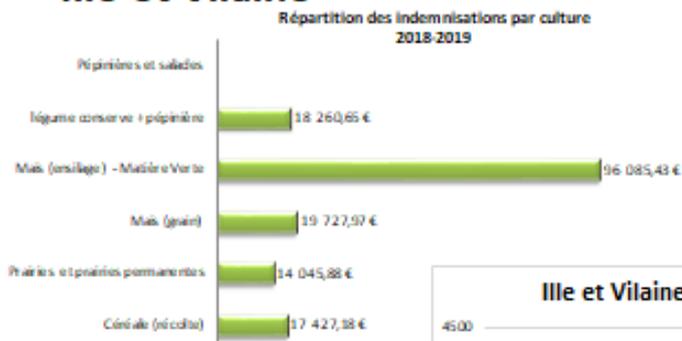
Assemblée Générale - FRC Bretagne - Brennilis

8

## Saison 2018-2019, analyse départementale Ille et Vilaine

165 547,11 € de dégâts indemnisés

3 950 sangliers prélevés

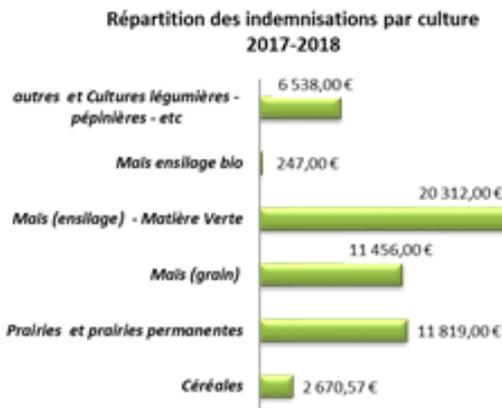


28 mai 2019

Assemblée Générale - FRC Bretagne - Brennilis

9

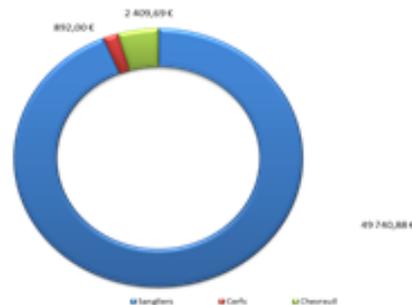
## Saison 2017-2018, analyse départementale Morbihan



53 042,57 € de dégâts indemnisés

0,009 % de la SAU est impactée par les dégâts de grand gibier

Sangliers : 2578 dont 796 en parcs et enclos  
soit 0,375 sanglier aux 100 ha  
(moyenne française : 1,3 sangliers aux 100 ha)

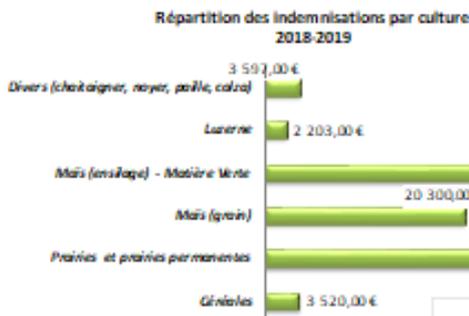


28 mai 2019

Assemblée Générale - FRC Bretagne - Brennilis

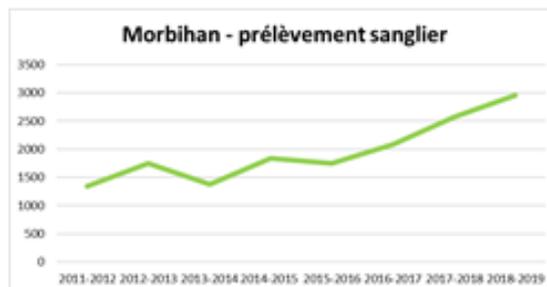
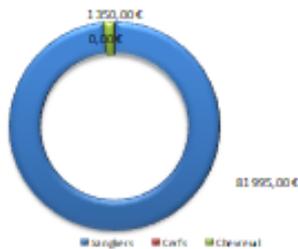
10

## Saison 2018-2019, analyse départementale Morbihan



83 345 € de dégâts indemnisés

2 957 sangliers prélevés



28 mai 2019

Assemblée Générale - FRC Bretagne - Brennilis

11

## 2. Formation "agrément chasse à l'arc".

La FRC assure le suivi administratif des dossiers et coordonne les formations entre le lieu de formation, les techniciens en charge de leurs mises en œuvre. Depuis 2006, plus de 600 personnes ont été formées. De 3 à 4 formations sont proposées annuellement pour un volume d'environ 80 à 100 candidats.

*Formation "agrément chasse à l'arc » : bilan 2018.*

Cette année, l'objectif de 60 participants formés a été largement dépassé avec près de 90 candidats. Des actions de promotions devraient permettre de maintenir ce volume annuel

Département	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total
Côtes d'Armor	12	16	12	24	14	19	14	19	13	26	12	28	21	209
Finistère	6	4	2	4	12	10	8	20	11	6	9	18	17	110
Ille et Vilaine	10	13	13	27	18	11	18	13	14	20	23	17	14	197
Morbihan	8	7	4	6	12	13	15	6	23	18	13	33	30	158
<b>Total Bretagne</b>	<b>36</b>	<b>40</b>	<b>31</b>	<b>61</b>	<b>56</b>	<b>53</b>	<b>55</b>	<b>58</b>	<b>61</b>	<b>70</b>	<b>57</b>	<b>96</b>	<b>82</b>	<b>674</b>
Calvados								1					1	31
Loire-Atlantique			1		1	1			1			2	1	
Manche							3			9	1			
Mayenne			1									1	2	
Moselle									1				1	
Sarthe							1							
Bas-Rhin													1	
Paris													1	
<b>Total Formation</b>	<b>36</b>	<b>40</b>	<b>33</b>	<b>61</b>	<b>57</b>	<b>54</b>	<b>59</b>	<b>59</b>	<b>63</b>	<b>79</b>	<b>58</b>	<b>99</b>	<b>89</b>	

## 3. La liste de espèces d'animaux non domestiques ou susceptibles d'occasionner des dégâts (groupe 2).

Sous la houlette de la FRC Bretagne, les services techniques des FDC se sont réunis à plusieurs reprises pour préparer la rédaction des prochains dossiers de demande de classement « nuisible » des espèces du groupe 2.

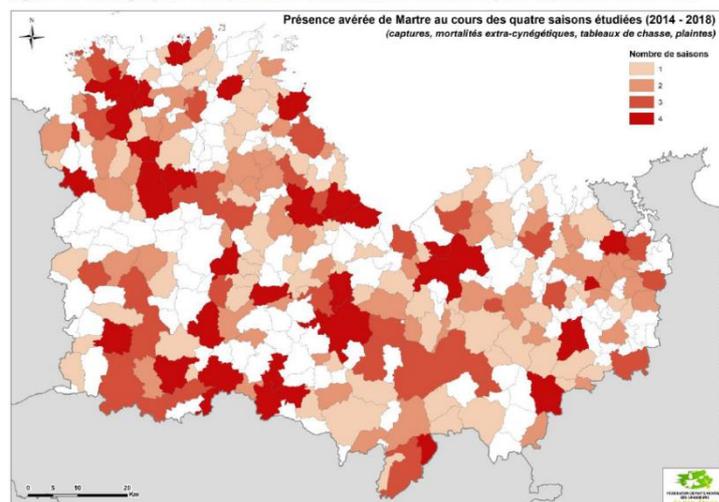
Les différents dossiers présentés lors de l'échéance précédente ont fait l'objet d'une analyse fine et ils ont été mis en perspective avec les obligations ministérielles contenues dans le guide pratique « relatif à l'élaboration des dossiers de demandes préfectorales de classement ministériel de spécimens d'espèces sauvages indigènes en tant que « nuisibles » » de 2014.

Les SIGistes de FDC des Côtes d'Armor et d'Ille et Vilaine ont été mis à contribution pour aider les services techniques dans la conception de leurs dossiers techniques.

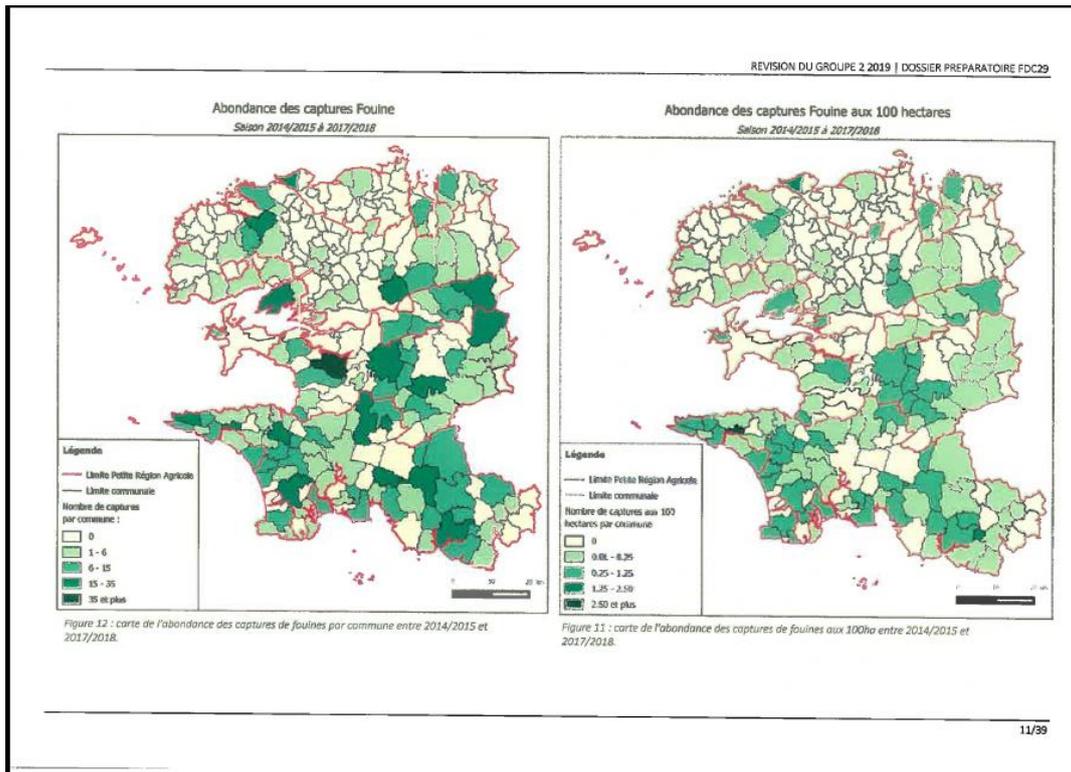
Voici quelques exemples de réalisation :

*Côtes d'Armor :*

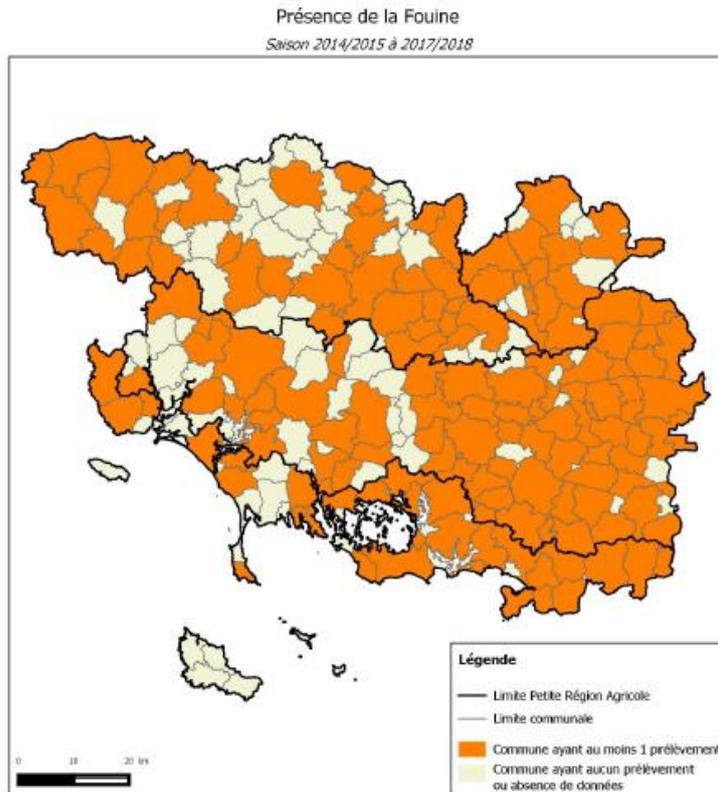
Figure 4 : Cartographie de répartition communale de la martre pour la période 2014-2018



Finistère :



Morbihan :



Ce dossier a mis en évidence les difficultés pour un même cadre technique et réglementaire. Il n'a pas été possible de définir un modèle commun de cartographie sur des données pourtant proches voire identiques ni de définir un rapport type. Les rapports entre les administrations départementales et les FDC ainsi que les habitudes de travail expliquent cela. Cependant, cette action a été en partie mutualisée avec des FDC qui ont fait appel aux SIGistes des autres FDC. Ce premier pas est la base d'autres productions communes.

#### 4. Blaireau, mise en place d'un carnet breton de chasse sous terre et de déterrage.

##### 4.1. Une genèse finistérienne.

La création en 1999 d'une association de vénerie sous terre a permis de mettre en place une collecte de données. Mais comme dans toute association, des problèmes sont apparus ce qui a eu pour conséquence une baisse des données collectées à partir de la saison 2007-2008. En 2009, la période de chasse complémentaire est réduite d'un mois (15 mai – 15 juin) pour la saison 2009-2010. Les raisons avancées sont l'allaitement et la dépendance des jeunes mais ces éléments sont avancés dans données objectives locales. Aussi face à cette absence de données la FDC décide de remobiliser les équipages et les responsables de sociétés de chasse sur la défense de ce mode de chasse avec l'objectif de compléter et affiner la base de données départementale sur l'espèce (données biotiques et abiotiques) pour mieux défendre la vénerie sous terre. La structuration du travail et soutien inattendu de la Chambre d'Agriculture du Finistère permettent le retour à la normal avec une période complémentaire de chasse sous terre débutant le 15 mai dès la saison suivante (2010-2011). En 2013-2014, l'arrêté préfectoral de chasse sous terre est attaqué de l'ASPAS. La FDC avec l'appui Maître Lagier monte un dossier en défense tant technique que juridique pour aider le préfet. L'ASPAS perd le procès.

Ce travail finistérien s'appuie à la fois sur une base de données et sur un carnet de chasse sous terre et de déterrage.

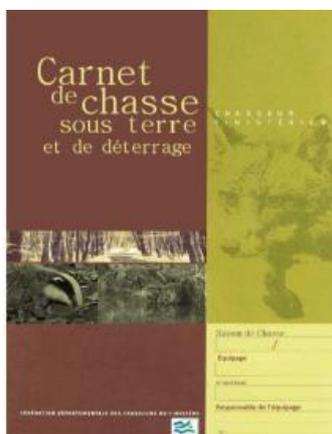
Ce travail concerne le blaireau mais aussi les deux autres espèces déterrées : le renard et le ragondin.

##### 4.2. Une structuration de la donnée.

**Objectifs :** Appréciation de la dynamique de population par une connaissance fine des prélèvements.

Création d'une base de données sous Excel avec des liens cartographiques : Structuration dans collecte données biotiques (âge/ratio – sex/ratio, chronologie des captures mensuelles,...) associée à l'analyse de paramètres abiotiques (constatations de dégâts, témoignages, ....) :

**L'outil :** création d'un carnet de chasse sous terre et de déterrage.



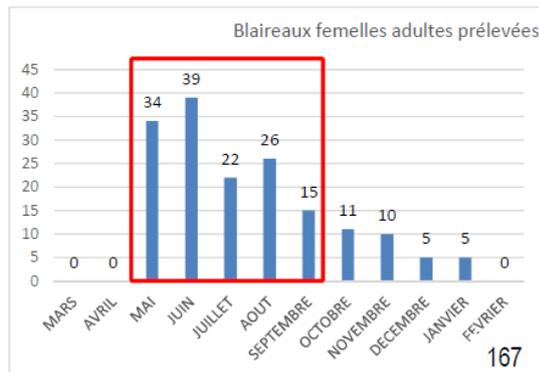
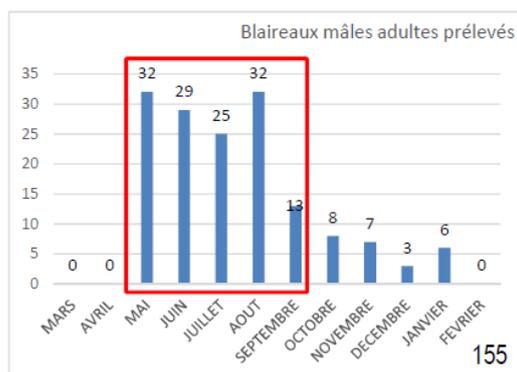
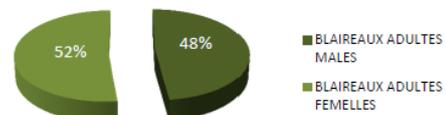
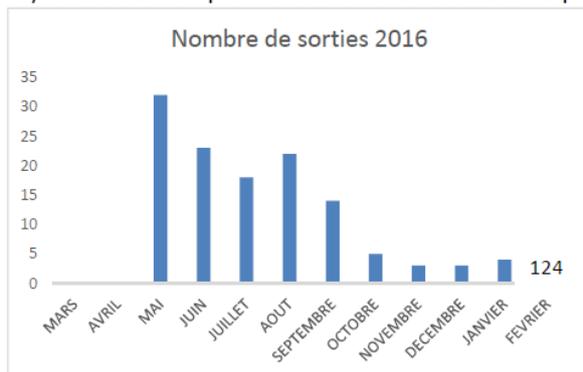
Exemple de données collectées :

Dates	Nombres d'animaux	M	F	JM	JF	Poids JM	Poids JF	Poids MA	Poids FA	Communes	Observations
25/04/2015	3	1	1		1		3,25	14,8	12,9	MELLAC	Femelle n'allaitant plus son jeune
17/05/2015	1		1						10,75	PLOUMOGUER	Femelle ayant fini d'allaiter depuis peu
25/05/2015	5	1	1	1	2	4,8	4,1/4,35	11,1	10,3	LE TREHOU	Femelle adulte n'ayant pas mis bas
06/06/2015	4	1	1	1	1	2,35	1,95	7	8	BRENNILIS	Jeunes présents dans un terrier sans mère, puis couple présent dans un autre terrier à 800m dont la femelle adulte a eu des jeunes mais sans jeunes dans son terrier
27/06/2015	2		1	1		6,4			8,19	ERGUE-GABERIC	Femelle ayant eu des jeunes mais non présents dans le terrier
18/07/2015	1		1						10,6	PLOGONNEC	Femelle ayant eu des jeunes
25/07/2015	1			J		6,1				BERRIENS	Jeune animal seul au terrier
25/07/2015	1		1						10,55	BERRIENS	Femelle n'ayant pas eu de jeunes
08/08/2015	2	1	1					11,2	9,8	PLOUGASNOU	Femelle n'ayant pas eu de jeunes
18/08/2015	1		1						10,5	PLOUNEVEZ-LOCHRIST	Femelle n'ayant pas eu de jeunes
18/08/2015	1		1						8,35	SCRIGNAC	Femelle ayant eu des jeunes, seul dans son terrier
22/08/2015	2	1	1					9,75	10,9	COMMANA	Femelle n'ayant pas eu de jeunes

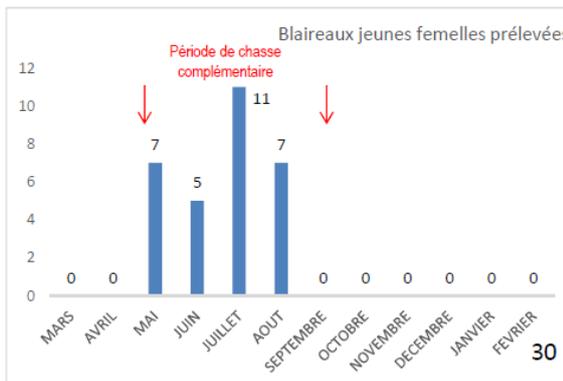
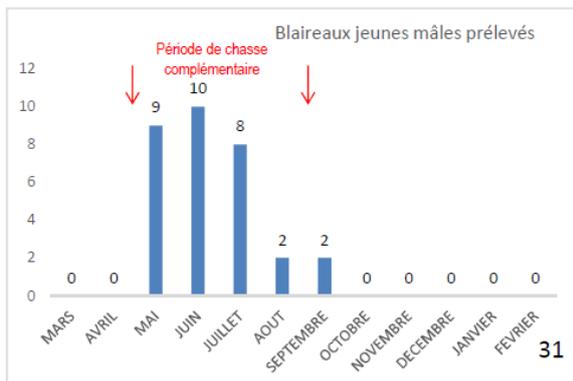
Exemple d'exploitation issue de la base de données finistérienne :

Synthèse des comptes rendus de chasse sous terre pour le blaireau pour la campagne 2015 / 2016.

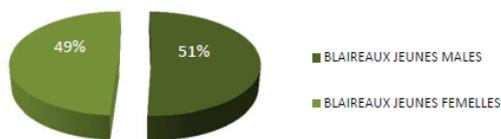
n = 20



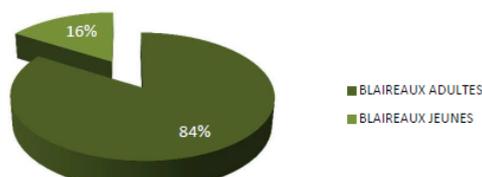
Synthèse des comptes rendus de chasse sous terre pour le blaireau pour la campagne 2015 / 2016.



Analyse du Sex Ratio des prélèvements de jeunes blaireaux



Analyse de l'Age Ratio des prélèvements de blaireaux



**4.3. Un carnet régional de chasse sous terre et de déterrage.**

Après une réunion technique de présentation du projet au services techniques des FDC et aux associations de vénerie sous terre bretonnes, le conseil d'administration de la FRC a approuvé la réalisation d'un carnet régional.

Des modifications dans la collecte des données ont été apportées au document finistérien.

La maquette a été livrée en mai 2019 et chaque FDC a eu la charge de sa diffusion auprès des équipages de déterrage et de vénerie sous terre de son département.

**4.3.1. Une nouvelle structuration des données collectées.**

**Carnet initial**

Date d'intervention : .....

COMMUNE ET LIEU-DIT	ESPECE	AGE	SEXE	POIDS	CAUSE DU DÉPLACEMENT	REMARQUES

Carnet régional

COMMUNE ET LIEU DIT	ESPECE	AGE		SEXE		ALLAITANTE		POIDS (à 10 gr près)	CAUSE DU DEPLACEMENT
		A	J	M	F	O	N		

A ces informations concernant les prélèvements s'ajoutent les éléments suivants :

- Une fiche d'intervention et de délégation :

## FICHE D'INTERVENTION ET DE DÉLÉGATION

Je soussigné..... en qualité de.....

donne délégation pour l'organisation de la chasse sous terre ou déterrage à :

M, Mme..... Domicilié(e) à .....

..... Tel : .....

S'il n'est pas maître d'équipage, l'intervenant pourra déléguer son droit à un équipage spécialisé pour cette chasse.

L'intervention devra avoir lieu dans un délai de..... après signature de la présente.

L'intervenant s'engage à respecter les règles en vigueur concernant cette chasse, et notamment remettre le site dans son état initial à la fin de l'intervention.

Fait à : .....

Le : .....

Nom et prénom :

nom et prénom :

Signature du délégué

signature faisant accepter la délégation

- Une fiche enquête sur le blaireau pour décrire l'environnement de chasse :

Date d'intervention : .....

## ENQUETE BLAIREAU

Fiche descriptive à joindre impérativement au fond de carte IGN avec la localisation exacte du terrier (voir exemple ci-joint).

### IDENTIFICATION

Date : .....  
 Observateur (si l'observateur est détenteur, précisez l'équipage) : .....  
 N° de site (à noter sur la carte IGN) : .....

Commune : .....  
 Lieu-dit : .....  
 L'observation a-t-elle été réalisée lors d'une opération de déterrage :  Oui /  Non  
 Depuis combien d'années le site est-il connu ? .....

### SPECIFICITE DU TERRIER

Principal  
 Secondaire

### NOMBRE DE GUEULES

Nombre total : .....  
 Nombre de gueules actives : .....

### INDICES DE PRESENCES

Pots (latrines)  terre fraîchement sortie  Litière  Empreintes  Couloir

### HABITAT SUPPORT DU TERRIER (une seule réponse possible)

Talus nu  Talus bocager  Litière de bois et forêt (<30m)  Friche  Lande  
 Bois de feuillus  Bois de résineux  Bois mixte  Prairie  Culture

### CULTURES

Des cultures sont-elles à proximité immédiate du terrier (<100m) ?  Oui /  Non  
 Si oui, précisez le type :  Céréales  Légumes Autre : .....

### DETERRAGE / GESTION / DESTRUCTION

Traces de déterrage ?  Oui /  Non  
 Autres traces (traitement, destruction, etc.) ? .....

### REMARQUES

Fédération Départementale des Chasseurs des Côtes d'Armor 1, rue la Prunelle 22 190 PLERIN	Fédération Départementale des Chasseurs du Finistère 28 rue du Target 29337 Quimper cedex	Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille et Vilaine Beaugard 35 630 SAINT SYMPHORIEN	Fédération Départementale des Chasseurs du Morbihan 6, Allée François-Joseph Broussais - C.S. 93409 56010 VANNES CEDEX
--	---	--	---

FORMULAIRE À RENSEIGNER  
 À CHAQUE INTERVENTION

- Une fiche de constatation de dégâts.

## CONSTATATION DE DEGATS

Pour dégâts de sangliers, merci de contacter la Fédération des Chasseurs

Attention : Merci d'établir UNE FICHE par ESPECE et par DEGAT, à retourner avant le 30 Juin de l'année. Le formulaire ne donne pas lieu à indemnisation.

**Vous êtes** (seule au déclarant ayant subi des dégâts) :

Responsable de chasse  Agriculteur  Particulier  Autre  .....

Nom et Prénom : .....

Adresse complète : .....

Code Postal et Commune : ..... Lieu-dit : .....

Commune où se situent les dégâts : .....

**ESPECES**

Renard  Blaireau  Ragondin  Putois  Rat Musqué  
 Lepin  Martre  Fouine  Belette  Vison d'Amérique  
 Autres .....

Corbeaux Fieux  Corneille noire  Figeon Ramier  Choucas  
 Geai des chênes  Pie bavarde  Autres .....

Étourneau Sansonnet

**NATURE DES DEGATS** IMPORTANT de joindre des PHOTOS

<b>Céréales</b>	<b>Légumes</b>	<b>Fruits</b>	<b>Élevage</b>	<b>Terrains endommagés</b>
<input type="checkbox"/> Blé	<input type="checkbox"/> Pois	<input type="checkbox"/> Fraises	<input type="checkbox"/> Volailles	<input type="checkbox"/> Gaiens dangereux pour les bêtes
<input type="checkbox"/> Orge	<input type="checkbox"/> Carottes	<input type="checkbox"/> Autres .....	<input type="checkbox"/> Lapins	ou machine agricole
<input type="checkbox"/> Maïs	<input type="checkbox"/> Choux	<input type="checkbox"/> Laitue	<input type="checkbox"/> Ovins	<input type="checkbox"/> Berges et cours d'eau
<input type="checkbox"/> Autres .....	<input type="checkbox"/> Autres .....	<input type="checkbox"/> Autres .....	<input type="checkbox"/> Bovins	<input type="checkbox"/> Gibier
			<input type="checkbox"/> Autres : .....	<input type="checkbox"/> Autres : .....

**MONTANT DES DEGATS ESTIMES** : ..... EURO Date des dégâts : .....

Nombre d'animaux : ..... Surface détruite : .....

**Vous êtes** (fiche transmise par)

Responsable de chasse  Agriculteur  Piéteur  Garde particulier  Louveter  FDGDON

Nom et Prénom : .....

Adresse complète : .....

Code Postal et Commune : .....

Déclare sur l'honneur l'exactitude des données transmises

Signature du transmetteur du questionnaire Signature du déclarant ayant subi les dégâts

FICHE DE CONSTATATION DE DEGAT à renvoyer à la Fédération Départementale des Chasseurs

FDC des Côtes d'Armor 1, rue la Prunelle 22 190 PLERIN	FDC du Finistère 28 rue du Target 29337 Quimper cedex	FDC d'Ille et Vilaine Beaugard 35 630 SAINT SYMPHORIEN	FDC du Morbihan C.S. 93409 56020 VANNES CEDEX
--	---	--	---

Le tout est accompagné d'une copie de carte IGN pour géolocaliser l'action de chasse.

Le carnet régional présente aussi des éléments sur la biologie des trois espèces concernées, blaireau, renard et ragondin.

Au final, ce projet de carnet régional de chasse sous terre et de déterrage débouchera prochainement sur la création d'une base de données régionale.

## **Les projets en cours.**

### **1. L'Observatoire des Mammifères de Bretagne.**

Ce projet est porté par le Groupe Mammalogique Breton. Après la réalisation de l'Atlas des Mammifères de Bretagne sur la période 2009-2015, le GMB a mis en place un Observatoire des Mammifères de Bretagne pour assurer un suivi à long terme.

#### *Le contexte.*

De très nombreuses données concernant les Mammifères sont collectées par les associations naturalistes et par les acteurs cynégétiques. Par ailleurs, de nombreuses structures (bureaux d'études, gestionnaires d'espaces naturels) produisent des données d'inventaires mammalogiques. Cependant, la préservation du patrimoine naturel gagnerait à une meilleure mutualisation, circulation et structuration des données à l'échelle régionale.

Parallèlement, la question de l'échange des données est actuellement en discussion et en réflexion dans le cadre du Pôle Métier Biodiversité régional, tandis qu'elle est débattue au niveau national dans le cadre de l'application de directives publiques (Directive Européenne Inspire, ...). Depuis mars 2018, l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne avec le Pôle métier Biodiversité régional élabore les contours d'une plateforme régionale des données naturalistes qui sera le volet régional du Système d'Informations Nature et Paysage.

En outre, le manque actuel de mutualisation, mais aussi d'un espace formel de discussion et de réflexion ne permet pas une valorisation optimale de ces données dans un objectif de préservation du patrimoine naturel. Aussi, il est nécessaire de mieux définir et organiser cette valorisation, qu'elle soit à destination des décideurs, des gestionnaires et usagers locaux ou du public.

Enfin, en matière d'observation de la biodiversité et des impacts des modifications de l'environnement (changements climatiques, évolution du paysage et des milieux naturels), la mise en place de suivis sur le long terme est fondamentale. Aussi, il est nécessaire de poursuivre, renforcer et améliorer les suivis de populations mis en place depuis de nombreuses années en Bretagne.

#### *Objectifs généraux de l'Observatoire*

- Structurer le référencement, la collecte et la circulation des données mammalogiques pour permettre une meilleure valorisation
- Poursuivre les suivis de populations mis en place au cours des 3 dernières décennies
- Contribuer aux politiques régionales, départementales et locales de conservation du patrimoine naturel

#### *Les actions de la FRC Bretagne dans le cadre de ce projet.*

La FRC Bretagne assure la coordination technique et administrative pour le compte des Fédérations des Chasseurs.

Elle veille notamment à la réalisation des actions suivantes :

### Volet 3.5 Suivis cynégétiques

Les populations d'ongulés sauvages (Cerf, Chevreuil, Sanglier) ont connu de très fortes augmentations au cours des dernières décennies. Ces espèces sont susceptibles d'avoir un impact sur la végétation et d'engendrer des dégâts en sylviculture ou en agriculture, ainsi que des accidents de la route. Par ailleurs, des études suggèrent un impact du changement climatique sur leur reproduction. Le suivi de l'évolution de ces espèces présente donc un réel intérêt.

La situation des Léporidés (Lièvre, Lapin) est bien différente puisqu'ils ont subi une régression drastique pendant la même période. Un suivi de ces maillons importants des écosystèmes agricoles est à mener. Les outils de suivi des populations de Lièvre sont en place. En revanche, concernant le Lapin, une réflexion devra être menée pour mettre en place des outils de suivi.

Enfin, les comptages « Lièvre » permettent un suivi du Renard.

<b>Axe 3 – Acquisition de connaissances</b>		
<b>Volet 3.5 – Suivis cynégétiques</b>		
<b>Action 3.5.1 Suivi des populations d'Ongulés</b>		
<b>Objectif(s)</b>	<b>Suivre l'évolution des populations de Chevreuil, Cerf et Sanglier</b>	
<b>Contexte et opérabilité</b>	Les Fédérations des chasseurs collectent différentes informations nécessaires à la gestion des ongulés sauvages (cervidés et sangliers). Ces populations sont avant tout connues par les prélèvements réalisés par les chasseurs mais les FDC ont aussi développé différents suivis souvent dans le cadre du réseau "Ongulés sauvages" en collaboration avec l'Unité Cervidés – Sanglier de l'ONCFS. Ainsi les FDC suivent les évolutions des populations d'ongulés afin de permettre une présence compatible avec l'environnement (forêts) et les activités humaines (dégâts aux cultures). Dans le cadre de l'observatoire, une synthèse partagée par les FDC et la FRC pourra permettre de suivre les évolutions de populations et leurs aires de présence.	
<b>Description</b>	Protocoles de comptage : IK nocturne, IK pédestre, IK voitures, analyse des prélèvements (« carte T », enquêtes auprès des territoires de chasse), suivis ICE floristiques mis en place en Bretagne (à définir selon les départements). Dresser une synthèse annuelle des suivis d'ongulés sauvages réalisés en Bretagne	<b>Année 1, 2, 3, 4</b>
<b>Partenaires</b>	Pilotage : <b>FRCB</b> Partenaires techniques : <b>FDC</b> Partenaires scientifiques : <b>ONCFS</b>	
<b>Action 3.5.2 Suivi des populations de Lièvre d'Europe</b>		
<b>Objectif(s)</b>	<b>Suivre l'évolution des populations de Lièvre d'Europe</b>	
<b>Contexte et opérabilité</b>	Les populations de Lièvre d'Europe ont connu un rapide déclin dans les années 70-80. Les évolutions agricoles comme la pression de chasse d'alors ont fait diminuer les effectifs. Depuis, les Fédérations des chasseurs ont collecté des données et définis des seuils de présence à partir desquels les populations de Lièvre d'Europe peuvent être exploitées par la chasse. Dans le même temps, les Fédérations des Chasseurs ont défini différentes modalités de gestion de la pression de chasse sur l'espèce adaptées localement allant de la fermeture de la chasse à l'échelle de vastes territoires en passant par une limitation des jours de chasse ou la mise en place du plan de chasse.	
<b>Description</b>	Protocole de comptage nocturne des lièvres. Les FDC assurent, selon les départements, des comptages nocturnes des lièvres d'Europe selon un protocole validé scientifiquement par l'ONCFS. Ces comptages effectués depuis plusieurs dizaines d'années sur les mêmes parcours ou à proximité ont permis de connaître les évolutions des effectifs en nombre et l'aire de répartition de l'espèce. Dresser une synthèse annuelle des suivis de l'évolution des populations de Lièvre d'Europe	<b>Année 1, 2, 3, 4</b>

<b>Partenaires</b>	Pilotage : <b>FRCB</b> Partenaires techniques : <b>FDC</b> Partenaires scientifiques : <b>ONCFS</b>	
<b>Action 3.5.3 Suivi des populations de Renard</b>		
<b>Objectif(s)</b>	<b>Suivre l'évolution des populations de Renard</b>	
<b>Contexte et opérabilité</b>	La Bretagne est probablement une des régions avec la population de renard la plus élevée en France (Atlas des Mammifères de Bretagne, p 171). Longtemps le renard a été perçu comme un prédateur sans conséquence sur les autres espèces. Cependant on doit noter que sa régulation par la chasse comme par le piégeage peut localement permettre à des espèces de s'exprimer en maintenant la pression de prédation du renard à un niveau faible. Connaître et suivre les populations de renards sont un outil complémentaire pour les Fédérations des Chasseurs pour apprécier les potentialités d'autres espèces comme le Lièvre d'Europe ou le Faisan de Colchide.	
<b>Description</b>	Protocoles. Il n'existe pas de protocoles de suivi validés scientifiquement pour le renard, cependant à l'occasion de comptage « lièvres », les Fédérations collectent le nombre de renards vus. Ainsi, depuis plusieurs décennies et sur les mêmes axes routiers ou à proximité, les renards ont été comptés. Il peut ainsi être réalisé des indices de présence et les corrélés avec d'autres données (chasse, piégeage, analyses sanitaires sur cadavre) pour connaître l'état de la population et son aire de répartition. Dresser une synthèse annuelle de l'évolution des populations de renards	<b>Année 1, 2, 3, 4</b>
<b>Partenaires</b>	Pilotage : <b>FRCB</b> Partenaires techniques : <b>FDC</b> Partenaires scientifiques : <b>ONCFS</b>	

L'année 2018-2019 a vu le début des travaux de l'Observatoire des Mammifères de Bretagne. La FRC Bretagne a participé aux comités technique et de pilotage et a animé plusieurs réunions avec les services techniques des FDC. A ce jour, la FRC comme les FDC n'ont pas réalisé les synthèses prévues dans le cadre de l'OMB car les questions de gouvernance comme de la nature des données transmises n'ont pas été abordées.

L'absence de gouvernance a été soulignée aux financeurs et partenaires qui ont mis en demeure les partenaires de l'OMB de trouver une solution pour la rentrée 2019.

De plus, l'irruption du projet de plateforme régionale des données naturalistes dans le paysage régional et le rôle donné aux observatoires comme portes d'entrée à cette dernière a rendu la FRC comme les FDC prudentes.

Actuellement la FRC Bretagne a rédigé un projet de gouvernance pour l'OMB et le GMB en tant que chef de file a transmis fin mai un projet de convention pour la gouvernance de l'OMB.

La FRC et les FDC produiront les synthèses attendues dès le cadre de la gouvernance défini et partagé par les différents partenaires.

## **2. Trames Mammifères de Bretagne en collaboration avec le Groupe Mammalogique Breton.**

*Contexte.*

La préservation effective du patrimoine naturel passe aujourd'hui, au-delà de la protection de quelques espaces et espèces choisis, par une intégration transversale des enjeux de conservation : dans l'ensemble des politiques publiques, dans l'ensemble de la société, et dans l'ensemble des territoires, à toutes les échelles. Cette approche intégrée se traduit notamment par le Schéma Régional de Cohérence Ecologique de Bretagne qui s'appuie sur un outil opérationnel pour atteindre les objectifs de conservation et de restauration de la biodiversité : la Trame Verte et Bleue. La mise en œuvre de cette

trame vise à définir les zones d'interventions, planifier les actions, et réaliser les opérations de restauration des continuités écologiques indispensables à la faune et à la flore.

Les mammifères terrestres sont, en Bretagne, à la fois un patrimoine à forte valeur (10% sont à responsabilité régionale forte) et d'une grande fragilité (40 % menacés ou quasi-menacés d'extinction). C'est pourquoi leur préservation, à travers la mise en œuvre des Trames Vertes et Bleues, est prioritaire, d'autant plus que ce groupe est particulièrement affecté par les problèmes de continuités écologiques (mortalité routière, fractionnement et isolement des populations...).

De plus, l'aménagement de continuités pour les mammifères et la prise en compte d'obstacles particuliers tels que les ouvrages hydrauliques pour la Loutre ou les interruptions de la trame noire pour les chauves-souris, sont également utiles à d'autres espèces. La restauration des "continuités mammalogiques" nécessite aujourd'hui d'avoir deux approches de la Trame Verte et Bleue. La première, déjà à l'œuvre, privilégie une échelle locale, pertinente en matière de concertation et de réalisation concrète des opérations, mais qui peut souffrir d'une hétérogénéité des méthodes selon les territoires et de possibilités d'interventions tributaires des dynamiques locales. La seconde est une trame régionale au bénéfice des mammifères. A construire, elle permettra à la fois de produire des outils d'intégration des enjeux mammalogiques dans les trames locales et de définir les opérations aujourd'hui prioritaires dans la région pour restaurer les populations de mammifères.

C'est pour satisfaire à cette seconde approche, que le Groupe Mammalogique Breton souhaite établir une « Trame Mammifères de Bretagne ». A travers ce projet, un diagnostic régional des continuités au sein des populations de mammifères permettra de construire deux plans d'actions :

- un programme régional des opérations prioritaires qui pourra être mis en œuvre par le GMB à moyen terme
- un programme d'opérations locales définies sur un territoire pilote à titre d'exemple d'une déclinaison locale de la Trame Mammifère de Bretagne qui pourra être proposé à une collectivité

### *Objectifs*

Le projet de Trame Mammifères de Bretagne répond à quatre principaux objectifs :

- un objectif de connaissance : identifier les menaces pesant sur les différentes populations de mammifères dues à des problématiques de continuités écologiques (isolement ou fragmentation, effets des surmortalités...), et définir les enjeux de conservation prioritaires.
- un objectif d'assistance : construire un outil cartographique et méthodologique permettant aux différentes collectivités d'intégrer de manière pertinente et reproductible les enjeux de conservation des mammifères dans leurs démarches de construction de Trames Vertes et Bleues territoriales, où que soit situé leur territoire en Bretagne.
- un objectif d'exemplarité : établir un programme d'opérations locales définies sur un territoire pilote à titre d'exemple d'une déclinaison locale de l'outil « Trame Mammifère de Bretagne ».
- un objectif opérationnel : élaborer un programme régional d'actions de gestion et d'aménagements répondant aux enjeux prioritaires de conservation des populations de Mammifères en Bretagne qui pourra être mis en œuvre par le GMB.

La FRC Bretagne a participé au comité technique et au comité de pilotage comme cela est prévu par le projet. Au total, la FRC et les FDC a consacré 5 jours en 2018.

### **3. Le projet BUZHUG - La contamination multi-résiduelle par les pesticides dans les paysages agricoles menace-t-elle la faune ingénieure du sol et ses services écosystémiques?**

#### **Résumé du projet.**

Les sols sont soumis à de multiples pressions et menaces, la stratégie thématique sur la protection des sols de l'Union Européenne (UE) a identifié huit menaces majeures sur les sols : érosion, dégradation de la matière organique, contaminations multiples, tassement, salinisation, diminution de la biodiversité, imperméabilisation et glissement de terrain. Après plus de 200 ans d'industrialisation, la contamination des sols est devenue un problème majeur en Europe. Le secteur agricole représente l'une des principales sources de pollution chimique en France. Rapporté à sa superficie, la France développe la production agricole la plus importante au niveau européen (18,3% de la production européenne). Selon le plan Ecophyto II, elle est classée au 2ème rang européen d'usage de produits phytosanitaires avec 66659 tonnes de substances actives vendues et au 9ème rang européen concernant la quantité de substances actives vendues rapportée à l'hectare, avec 2,3 kg/ha (données 2015). Avec l'apparition de l'agriculture moderne, les champs cultivés sont devenus des écosystèmes profondément modifiés par l'homme dans lesquels de hauts rendements sont obtenus grâce à des modes de gestion conventionnels à travers l'utilisation importante de produits chimiques (produits phytosanitaires, fertilisants) et du travail mécanique du sol. Des études récentes ont souligné les impacts néfastes de l'agriculture moderne sur la biodiversité du sol et ses fonctions, en particulier par l'utilisation de pesticides (Stockdale & Watson 2012; Beketov et al., 2013).

S'inscrivant dans les nouveaux enjeux de l'agroécologie, le projet BUZHUG concerne la contamination résiduelle des sols par les pesticides dans les paysages agricoles et porte sur l'évaluation des risques pour la biodiversité ingénieure des sols (les vers de terre), en termes de :

- i) Survie et de coûts à l'adaptation pour les populations de vers dans les sols,
- ii) Risques de contamination et de transfert dans la chaîne trophique supérieure et
- iii) D'atteintes aux services écosystémiques que la faune du sol fournit.

Face à l'usage généralisé des pesticides, il devient urgent d'acquérir des connaissances écologiquement réalistes pour répondre aux questions centrales suivantes : l'usage généralisé des pesticides a-t-il rendu la vie des vers de terre misérable ? La faune lombricienne a-t-elle les capacités pour s'adapter à la pression chimique ? si oui à quels coûts ? Sa survie et les services qu'elle fournit sont-ils menacés à terme ?

Le projet est structuré autour de trois objectifs qui viseront à :

- i) Caractériser la contamination multi-résiduelle des sols par les pesticides à l'échelle du paysage : établissement de patrons spatio-temporels de contamination en fonction des usages et gestion des sols en agriculture ;
- ii) Evaluer le lien entre niveaux de contamination résiduelle des sols et niveau de stress chimique perçu par la faune hébergée dans les paysages agricoles : cas de la macrofaune du sol, ingénieure des sols et ressource trophique de vertébrés
- iii) Etudier les capacités d'adaptation de la faune du sol à la contamination résiduelle en s'intéressant aux mécanismes physiologiques de la réponse au stress chimique et au transfert de la tolérance au cours des générations.

Le projet a été acceptée en mars 2018 et la réunion de lancement a eu lieu en septembre 2018.

#### **Les réalisations 2018-2019.**

*Le choix des parcelles.*

Au total 27 parcelles (9 triplets) ont été sélectionnées sur les quatre départements bretons.

*L'évaluation des capacités à capturer des bécasses des bois sur les parcelles sélectionnées.*

Dans le cadre de ce projet, les FDC et la FRC ont choisi comme modèle pour participer à la collecte de données la bécasse des bois car c'est un oiseau qui consomme des vers de terre.

En décembre 2018, la FRC et les FDC ont défini un protocole pour évaluer la capacité des sites par l'équipe projet.

Entre décembre 2018 et février 2019, les différents sites ont été parcourus. Une transmission des données a été faite aux porteurs du projet pour s'assurer de la possibilité de capture d'oiseaux pour la saison suivante (hiver 2019-2020). Des sites seront écartés et d'autres définis pour avoir un échantillon permettant une collecte d'échantillons sanguins nécessaire à l'étude. Le protocole de collecte sera défini à l'automne 2019.

#### **4. Observatoire Régional de l'Avifaune.**

*Contexte du projet*

En Bretagne comme dans d'autres régions ou pays, l'avifaune peut contribuer de manière forte à l'élaboration d'indicateurs du patrimoine naturel régional, car c'est le groupe taxonomique le mieux connu et depuis le plus longtemps. En outre, l'avifaune mobilise le plus vaste réseau d'observateurs bénévoles ou professionnels.

De nombreux réseaux de collecte des données « oiseaux » coexistent en Bretagne : limicoles et anatidés hivernants (s'appuyant sur le réseau national Wetlands International), oiseaux nicheurs communs (développant au niveau régional le programme national Suivi Temporel des Oiseaux Communs), divers suivis concernant des espèces emblématiques (Faucon pèlerin, Grand Corbeau, ...). Ces réseaux (hors « oiseaux marins nicheurs ») produisent une donnée en général non agrégée à l'échelle régionale, parfois non agrégable pour des raisons de protocoles non cohérents, souvent peu diffusée et encore moins valorisée. Les observateurs participant à ces réseaux sont bénévoles pour l'essentiel et de plus en plus sollicités pour de multiples enquêtes d'envergure nationale et sans stratégie explicite d'ensemble, voire sans enjeu majeur à l'échelle régionale. Pourtant au coeur de la préservation de la biodiversité, ce monde bénévole et incontournable continue à produire, chaque année, des dizaines de milliers de données. A cela s'ajoute l'ensemble des données protocolées liées à des programmes de suivis plus ou moins ponctuels réalisés par différents organismes (associations, gestionnaires...). Ces données ne servent généralement qu'à alimenter un réseau bien précis et répondre à des questions très spécifiques. Il est alors très difficile d'obtenir une vision plus large et générale et d'effectuer des analyses à l'échelon régional pour comparer par exemple des populations nicheuses entre-elles ou même évaluer une population régionale.

Méthodologies différentes, réseaux différents, bases de données différentes, échelles différentes. Autant de barrières auxquelles se frottent tous ceux qui désirent sortir d'une analyse purement dédiée à une seule espèce ou un groupe pour étudier des notions plus transversales et élaborer des diagnostics à l'échelle régionale.

*Les problématiques sont donc multiples*

- ✓ Des producteurs de données nombreux et à diverses échelles : gestionnaires locaux, collectivités, associations régionales, associations départementales, associations locales...

- ✓ Des suivis parfois entièrement bénévoles (de l'observation, à la base de données et jusqu'au bilan annuel), mais parfois fragiles (bases de données chez des particuliers, protocoles hétérogènes...);
- ✓ Des suivis souvent ponctuels dans le temps (annuels ou sur quelques années le temps d'un Plan Régional ou d'un fonds de financement);
- ✓ Des bases de données diverses et variées;
- ✓ Mauvaise définition ou même absence de personnes ressources pour de nombreux aspects de l'ornithologie en Bretagne : mauvaise lisibilité, manque de reconnaissance de certains acteurs ou coordinateurs;
- ✓ Manque de temps et de ressources pour l'analyse locale ou régionale de données pourtant disponibles et de grand intérêt (données Wetland, oiseaux nicheurs...);
- ✓ Difficulté de mobilisation des données ou diagnostics pour les collectivités et administrations.

#### *Présentation du projet*

Ce que va faire l'observatoire :

- ✓ Rassembler les connaissances et données existantes et les grouper en réseaux communs, bases de données et indicateurs afin de les rendre accessibles aux organismes gestionnaires, aux administrations, aux collectivités et aux citoyens;
- ✓ Conseiller et proposer des méthodologies adaptées aux questions posées par les acteurs de l'environnement;
- ✓ Être le relais entre acteurs du monde ornithologique régional (porter à connaissance, synthèse des informations...) et l'extérieur;
- ✓ Proposer la mise en place d'actions, d'enquêtes ou d'outils permettant de répondre aux questions qui se posent sur l'avifaune.

#### *Démarche sous-jacente du projet :*

- ✓ S'appuyer sur les projets régionaux émergents de structuration des associations ornithologiques et des données naturalistes, notamment avec l'outil Visionature
- ✓ (Faune-Bretagne), portail internet de saisie et partage de données naturalistes.
- ✓ Travailler de manière collaborative au sein de la communauté naturaliste et en association avec l'Observatoire de la biodiversité et du patrimoine naturel du GIP
- ✓ Bretagne Environnement (GIP BE) mais également avec le monde scientifique.
- ✓ S'engager dans une dynamique de partage de l'information, depuis l'échelle locale (les observateurs de terrain) jusqu'à l'échelle nationale (lien avec MNHN, dynamique
- ✓ SINP...) dans le cadre notamment de la Directive Inspire.
- ✓ S'appuyer sur des démarches citoyennes et les sciences participatives pour sensibiliser les divers

#### *Objectifs du projet :*

- ✓ Aboutir à des protocoles d'acquisition de la donnée qui soient régionaux, stabilisés, standardisés et hiérarchisés.
- ✓ Analyser la donnée de manière scientifique et partagée en recréant des liens forts avec les scientifiques.
- ✓ Concrétiser et soutenir un réseau régional de collecte, gestion-bancarisation, et analyse de données.
- ✓ Valoriser les données notamment vers les observateurs locaux, régionaux, les institutionnels mais aussi le grand public.
- ✓ Contribuer à l'élaboration d'indicateurs régionaux du patrimoine naturel.

- ✓ Faire participer les différents acteurs et publics (grand public, ornithologues, gestionnaires, agents des collectivités...) à l'acquisition de connaissances à différentes échelles avec en retour une formation à l'observation, aux outils de saisie.
- ✓ Être en capacité de mobiliser des éléments de réponse cohérents à l'échelle de territoires par l'analyse des bases de données (exemples de questions liées à l'aménagement du territoire et à la conservation des espaces comme les trames vertes et bleues).
- ✓ Être un interlocuteur et un relais interactif pour toutes les questions de connaissance ou de gestion de l'avifaune en Bretagne.

La FRC Bretagne est membre du comité technique de cet observatoire.